

# MONITORING THE CHILD-RELATED SDG INDICATORS TO MAKE SURE THAT NO CHILD IS LEFT BEHIND



Revue de littérature

“Monitoring the child-related SDG indicators to make sure that no child is left behind”

# MONITORING THE CHILD-RELATED SDG INDICATORS TO MAKE SURE THAT NO CHILD IS LEFT BEHIND

Revue de littérature

**L'équipe est composée de :**

Mr Alain Mbaye (Agronome, Coordonnateur du projet), Mr, Cheikh FAYE (Ingénieur statisticien, Responsable des études statistiques et des données), Dr Seydina O. SENE (Économiste Sénior, Responsable thématique ODD), et Dr. Ibrahima Hathie (Economiste, Directeur de Recherche)

---

L'IPAR travaille à contribuer au développement de méthodologies et à documenter le processus de mise en œuvre des ODD, notamment dans le secteur agricole et rural et explorer de nouvelles grilles d'analyse et de suivi dont les résultats permettront d'alimenter le dialogue politique et nourrir les actions de mise en débat. L'objectif visé est de susciter des échanges dynamisants autour des ODD, notamment ceux en lien avec nos thématiques prioritaires et servir de creuset de partage d'expériences, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle sous régionale et internationale.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	7
<b>2. Quelques rappels</b>	8
2.1. Importance de la revue de littérature	8
2.2. De l'importance de la jeunesse de la population du Sénégal	8
2.3. Les priorités en matière d'ODD spécifiques aux enfants	8
<b>3. La mise en œuvre des ODD : les réalisations du Sénégal</b>	11
3.1. Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	11
3.1.1. Indicateurs renseignés	11
3.1.2. Quelques appréciations chiffrées sur la pauvreté au Sénégal	12
3.1.3. Initiatives et programmes	13
3.2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	13
3.2.1. Indicateurs renseignés	13
3.2.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'insécurité alimentaire au Sénégal	14
3.2.3. Initiatives et programmes	14
3.3. Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	14
3.3.1. Indicateurs renseignés	14
3.3.2. Quelques appréciations chiffrées sur la mortalité, l'espérance de vie, la fécondité et les soins de santé	14
3.3.3. Initiatives et programmes	15
3.4. Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	15
3.4.1. Indicateurs renseignés	16
3.4.2. Quelques appréciations chiffrées sur la scolarisation des enfants	16
3.4.3. Initiatives et programmes	16
3.5. Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	17
3.5.1. Indicateurs renseignés	17
3.5.2. Quelques appréciations chiffrées sur le mariage des enfants et sur les MGF/E	17
3.5.3. Initiatives et programmes	17
3.6. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	17
3.6.1. Indicateurs renseignés	18
3.6.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement	18
3.6.3. Initiatives et programmes	18
3.7. Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	18
3.7.1. Indicateurs renseignés	18
3.7.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'accès de la population à l'électricité	18

3.7.2. Initiatives et programmes	19
3.8. Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	19
3.8.1. Indicateurs renseignés	19
3.8.2. Quelques appréciations chiffrées sur marché du travail et l'emploi	19
3.8.3. Initiatives et programmes	20
3.9. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	20
3.9.1. Indicateurs renseignés	20
3.9.2. Quelques appréciations chiffrées	20
3.9.3 Initiatives et programmes	20
3.10. Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	20
3.10.1. Indicateurs renseignés	20
3.10.2. Initiatives et programmes	21
3.10.3. Quelques appréciations chiffrées	21
3.11. Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	21
3.11.1. Indicateurs renseignés	21
3.11.2 Quelques appréciations chiffrées	21
3.11.3. Initiatives et programmes	21
3.12. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	22
3.12.1. Indicateurs renseignés	22
3.12.2. Quelques appréciations chiffrées	22
3.12.3. Initiatives et programmes	23
3.13. Objectif n°17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	23
3.13.1. Indicateurs renseignés	23
3.13.2. Initiatives et programmes	23
<hr/>	
<b>4. Aperçu de la disponibilité des données pour les indicateurs des ODD spécifiques aux enfants</b>	<b>24</b>
4.1 Répartition des cibles des ODD selon leur alignement à celles des objectifs nationaux	24
4.2 La disponibilité des indicateurs spécifiques aux enfants	25
4.2.1 Classement des indicateurs de développement durable à trois niveaux	25
4.2.2 Disponibilité des indicateurs spécifiques aux enfants	25
4.3 Proposition de solutions pour l'amélioration de la disponibilité des données	26
<hr/>	
<b>Références bibliographiques</b>	<b>28</b>
<hr/>	
<b>Annexes</b>	<b>30</b>
Annexe I : Alignement entre ODD et objectifs du PSE	30
Annexe 2 : Tableau récapitulatif portant renseignement des principaux indicateurs des ODD spécifiques aux enfants au Sénégal	31

## 1. INTRODUCTION

Adopté en septembre 2015, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 ou Agenda 2030 s'articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable, eux-mêmes assortis de 169 cibles et 231 indicateurs. Les ODD concilient les trois dimensions du développement durable: sociale, économique et environnementale. Ils intègrent également des aspects liés à la paix et à la sécurité, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, qui revêtent une importance fondamentale pour le développement durable. Les ODD ont une validité universelle. Cela implique que tous les pays devront contribuer à leur réalisation, en fonction de leurs capacités. De ce fait, un principe fondamental de ce nouveau programme de développement est celui de ne laisser personne pour compte « **Leave No One Behind** », principe formulé dans le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui souligne : « *Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective.* »<sup>1</sup>

Avec cette option prise il est clair que dans la mise en œuvre, la mesure et le suivi des ODD, l'on s'assure de la prise en compte des groupes les plus vulnérables, dont les enfants. C'est à cet effet que la présente revue de littérature se propose de faire ressortir, de la manière la plus exhaustive possible et avec les données, statistiques et informations les plus récentes, la prise en charge par le Sénégal, notamment à travers le PSE et les politiques sectorielles, des cibles et indicateurs des ODD spécifiques ou liés aux enfants de 0 à 17 ans.

Cette revue est proposée pour servir de support à la conduite d'un *travail destiné à proposer un système de "tracking" des cibles et indicateurs des ODD liés aux enfants afin d'alimenter les efforts de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'état sénégalais et des progrès au niveau national* (cf. IPAR, note méthodologique, juillet 2017). Elle s'intéresse particulièrement aux aspects spécifiques suivants : (i) le recensement des cibles des ODD susceptibles d'avoir un impact direct et/ou indirect sur les enfants, tenant compte du travail d'alignement ODD-PSE ; (ii) la vérification de la disponibilité des données pour les indicateurs des différentes cibles considérées comme pertinentes.

La revue se propose de faire un état des lieux sur les différents travaux portant sur les ODD spécifiques aux enfants au Sénégal.

1 HLP (High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda). 2013. *A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development*. New York: United Nations.

## 2. QUELQUES RAPPELS

### 2.1. Importance de la revue de littérature

Un des principaux messages du [rapport du Groupe de Travail Ouvert \(GTO\) sur les objectifs de développement durable du point de vue des droits de l'enfant](#) était le suivant : *il faut insister de manière claire et explicite pour qu'il n'y ait « pas de laissés pour compte »*. La nécessité d'atteindre en priorité les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés doit être reflétée dans toutes les cibles, ainsi que dans tous les indicateurs et cadres nationaux de mise en œuvre au fur et à mesure qu'ils sont développés. Pour le GTO, il est important de maintenir l'attention portée à la garantie que les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables soient prioritaires dans la réalisation de tous les objectifs.

Pour ce faire, le GTO a proposé de mettre en avant les objectifs les plus étroitement liés aux droits des enfants et une classification des cibles ODD, directement ou indirectement, liées aux enfants a été proposée. Pour le Groupe de Travail cependant, tous les objectifs sont importants pour les enfants dans le monde et leur futur bien-être dépendra du degré de réussite des pays à progresser vers les objectifs en associant croissance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Les cibles ainsi recensées seront analysées au regard des politiques mises en œuvre au niveau national, particulièrement le PSE et les autres politiques sectorielles, et qui pourraient permettre de les atteindre d'ici à 2030. Un accent particulier sera mis sur le lien entre les ressources publiques et les progrès sur les cibles. Un travail d'alignement a déjà été proposé au Sénégal, sous la coordination de la DGPPE/MEFP, et nous proposons de partir de ce travail d'alignement dans le choix des objectifs et des cibles pertinentes pour le Sénégal.

### 2.2. De l'importance de la jeunesse de la population du Sénégal

Selon les données du recensement général de la population (ANSD, 2013), il ressort qu'en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est évaluée à 13.508.715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Cette population se caractérise par sa jeunesse. La moitié de la population est âgée de moins de 18 ans et est donc essentiellement constituée d'enfants. En effet, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant de 1989 à laquelle a adhéré le Sénégal, est enfant toute personne âgée de moins de 18 ans.

L'âge moyen de la population est de 22,7 ans. La population rurale (54,8% de la population totale) est encore plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. Ils constitueront encore 41,4% de la population globale en 2030 selon les projections de l'ANSD (ANSD/DSDS, 2015). En considérant la population de moins de 18 ans, cette proportion est estimée à 45,4% de la population en 2030 (UNICEF, 2014).

### 2.3. Les priorités en matière d'ODD spécifiques aux enfants

La période 2014-2015 a été une phase critique correspondant à la définition du cadre post-2015. Mettant l'accent sur la protection des droits des enfants et leur progrès, Save the Children avait proposé 12 objectifs regroupant 50 cibles pour un changement durable touchant les enfants les plus pauvres ([Save the Children, 2014a](#)). Pour SOS Village un nombre de 12 cibles et 42 indicateurs est recommandé ([SOS Children's Village International, 2014](#)). Dans cette même perspective, ChildFund Alliance avait interrogé plus de 16 000 enfants et jeunes de 50 pays sur les problèmes qui les concernaient le plus. Les cibles 16.2, 4.1, 5.2, 5.3 et 8.7<sup>2</sup> avaient respectivement été les réponses prédominantes ([ChildFund, 2014](#)).

Dans cette recherche de priorités en matière d'ODD spécifiques aux enfants, le focus a souvent été mis sur des orientations ou options bien précises. C'est ainsi qu'Anne-Birgitte Albrechtsen, Président Directeur Général de Plan international, affirmait dans son discours portant sur le défi des ODD «*qu'il était important de surmonter les obstacles pour garder les filles à l'école et qu'il y avait besoin de plus de dirigeants dans différents secteurs pour dénoncer par exemple le mariage précoce et forcé et les grossesses précoces*» ([Plan International, Novembre 2015](#)). Dans le même sens, [Alberto Minujin & Mildred Ferrer \(2016\)](#) mettent

2 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

l'accent sur les cibles traitant des questions qui sont étroitement liées aux droits des enfants telles que la santé, (ODD3) l'éducation (ODD4), l'égalité des sexes (ODD5), la violence (Cible 16.2), la pauvreté spécifique aux enfants (Cible 1.2) et la réduction des inégalités au sein et entre les pays (ODD10).

Dans sa mission centrée sur les orphelins, SOS village rattache 5 des objectifs de développement durable au cœur de son programme afin que les enfants orphelins intègrent le processus de développement économique et social d'ici 2030. A travers les ODD 1, 4, 8, 10 et 16, l'association se fixe plusieurs objectifs : renforcer le niveau de revenus des familles, faire en sorte que chaque enfant SOS puisse aller à l'école afin qu'il ait la chance de se développer et de s'épanouir dans un emploi, mettre fin à la discrimination et conscientiser sur les facteurs exposant les enfants à la violence ([SOS Children's Village International, 2016](#)).

Selon Save the Children ([Save the Children, 2016](#)), l'objectif de mettre fin à la pauvreté infantile est moins difficile à atteindre du fait que près de la moitié des personnes victimes de la pauvreté dans le monde sont des enfants et qu'il devient urgent et impératif d'y mettre fin.

Considérant les propositions du Groupe de Travail Ouvert (GTO) du point de vue des droits des enfants, il a été proposé des objectifs et cibles cruciaux pour les enfants et susceptibles d'être maintenus dans les ODD. Dans le rapport de ce groupe, cinq objectifs (9, 12, 14, 15 et 17) n'avaient pas été étudiés de manière spécifique bien que pouvant avoir une influence non négligeable dans l'éducation et le bien-être des enfants.

Dans un document plus récent de l'UNICEF, [IS EVERY CHILD COUNTED ? Status of data for children in the SDGs](#) (UNICEF, 2017), il a été recensé les indicateurs qui sont directement ou indirectement liés aux enfants et analysé la disponibilité et le niveau de désagrégation des données. Selon l'étude, tous les objectifs sont fondamentaux pour les enfants à l'exception des ODD 9, 14 et 15 qui ne font pas l'objet d'une attention particulière de l'UNICEF même s'ils ont une influence certaine sur la vie des enfants. Sur les 169 cibles ODD, elle a dénombré 95 cibles qui sont soit directement (48) ou indirectement (47) liées aux enfants. Toutefois, l'étude a identifié 36 cibles regroupant 51 indicateurs comme les plus pertinents pour le suivi des ODD liés aux enfants (**tableau 1**).

En ce qui concerne la disponibilité des données, il faut noter que pour 22 indicateurs plus de 3 pays sur 4 disposent des données, pour 9 indicateurs entre 50% et 75% des pays et moins de 50% des pays pour 20 indicateurs. Le niveau de désagrégation des données est élevé pour 18 indicateurs, moyen pour 7 indicateurs et faible pour 24 indicateurs. Selon l'UNICEF, un des défis majeurs d'ici 2030 est d'améliorer la disponibilité et la qualité des données désagrégées axées sur les enfants.



**Tableau 1 : Cibles et indicateurs prioritaires des ODD liés aux enfants**(tiré de *IS EVERY CHILD COUNTED? Status of data for children in the SDGs*)

<p><b>01</b> AUCUNE PAUVRETE 1.1, 1.2, 1.3, 1.4</p> <p>1.1.1 Enfants vivant au-dessous du seuil de 1.90 USD par jour</p> <p>1.2.1 Enfants vivant au-dessous du seuil national de pauvreté</p> <p>1.2.2 Enfants vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes</p> <p>1.3.1 Enfants bénéficiant d'une protection sociale</p> <p>1.4.1 Accès aux services de base</p>		<p><b>02</b> ZERO FAIM 2.2</p> <p>2.2.1 Enfants ayant un retard de croissance</p> <p>2.2.2 Enfants malnutris</p> <p>2.2.2a Enfants obèses</p>
<p><b>03</b> BONNE SANTE 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 3.6, 3.7, 3.8, 3.9</p> <p>3.1.1 Mortalité maternelle</p> <p>3.1.2 Accouchements assistés</p> <p>3.2.1 Mortalité des moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Mortalité néonatale</p> <p>3.3.1 Nouvelles infections HIV chez les enfants</p> <p>3.3.2 Incidence de la tuberculose chez les enfants</p> <p>3.3.3 Incidence du paludisme chez les enfants</p> <p>3.4.2 Taux de suicide chez les adolescents</p> <p>3.6.1 Mortalité par suite d'accident de la route chez les enfants</p> <p>3.7.1 Planning familial</p> <p>3.7.2 Natalité chez les adolescentes</p> <p>3.8.1 Couverture maladie universelle</p> <p>3.9.1 Décès attribuables à la pollution de l'air</p> <p>3.9.2 Décès attribuables à des services WASH inadéquats</p>	<p><b>04</b> EDUCATION DE QUALITE 4.1, 4.2, 4.5, 4.6, 4.a</p> <p>4.1.1 Aptitudes minimales en lecture et mathématiques</p> <p>4.2.1 Enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie</p> <p>4.2.2 Fréquentation préscolaire</p> <p>4.5.1 Parité dans le domaine de l'éducation</p> <p>4.6.1 Alphabétisme des jeunes</p> <p>4.a.1 Accès au WASH dans les écoles</p>	
<p><b>06</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 6.1, 6.2</p> <p>6.1.1 Eau potable gérée en toute sécurité</p> <p>6.2.1 Services d'assainissement gérés en toute sécurité</p>	<p><b>07</b> ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE 7.1</p> <p>7.1.2 Utilisation de carburants et technologies propres</p>	<p><b>08</b> TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE 8.7, 8.b</p> <p>8.7.1 Travail des enfants</p> <p>8.b.1 Dépenses publiques en programmes de protection sociale et d'emploi</p>
<p><b>10</b> INEGALITES REDUITES 10.1</p> <p>10.1.1. Croissance du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES 11.1</p> <p>11.1.1 Population vivant dans des taudis, implantations sauvages ou logements inadéquats</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 12.8</p> <p>12.8.1 Pays intégrant l'éducation au développement durable</p>
<p><b>13</b> LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 13.1</p> <p>13.1.1 Pays avec des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>13.1.2 Personnes décédées, disparue et victimes de catastrophe</p>	<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 16.1, 16.2, 16.9</p> <p>16.1.1 Homicide d'enfant</p> <p>16.1.2 Décès liés à des conflits</p> <p>16.2.1 Châtiments corporels</p> <p>16.2.3 Violences sexuelles sur enfants</p> <p>16.9.1 Enregistrement des enfants de moins de 5 ans à l'état-civil</p>	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS 17.18, 17.19</p> <p>17.18.1</p> <p>Indicateurs de développement durables désagrégés au niveau national</p> <p>17.19.2 Pays ayant atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%</p>

### 3. LA MISE EN ŒUVRE DES ODD : LES RÉALISATIONS DU SÉNÉGAL

Les priorités en matière d'ODD spécifiques aux enfants, référencées plus haut, font l'objet de comparaison avec celles des politiques publiques du Sénégal notamment en rapport avec les cibles et indicateurs qui s'alignent au PSE.

Nous référant aux cibles expressément identifiées par l'UNICEF (tableau 1) nous avons choisi de nous intéresser particulièrement aux indicateurs y relatifs dans les politiques publiques du Sénégal. A cet effet, les indicateurs relatifs aux cibles des ODD 9, 14 et 15 n'ont pas fait l'objet d'analyse. De même, l'ODD 12 dont l'indicateur qui nous intéresse (12.8.1) ne semble pas encore faire l'objet d'une prise en charge formelle par les politiques publiques, n'a pas été analysé.

On peut cependant d'emblée observer que la disponibilité des données au Sénégal est relativement bonne et que les réformes institutionnelles du système statistique national, engagées il y a un peu plus de dix ans, ont eu des impacts significatifs sur la qualité et la disponibilité des données concernant les principaux indicateurs (Sakho-Jimbira *et al*, 2015).

#### 3.1. Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Le taux d'extrême pauvreté, en pourcentage de la population ne disposant pas de 1,90 dollar US par jour, a été estimé à 38% en 2011 (ESPS, 2011). Cette population pauvre demeure surtout concentrée en milieu rural. Ce premier objectif de l'agenda 2030 vise donc à éliminer complètement l'extrême pauvreté et réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté. Il s'agit, entre autres, de mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale et faire en sorte qu'une partie importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

##### 3.1.1. Indicateurs renseignés

Les enquêtes de suivi sur la pauvreté (ESPS) devraient être le premier support de renseignement des indicateurs. Cependant, malgré l'objectif de les conduire annuellement, deux ont jusqu'ici été conduites, celle de 2005-2006 et celle de 2011.

En général, peu de cibles font l'objet d'indicateurs désagrégés selon le genre ou les communautés de base. L'intérêt porté aux enfants, en dehors des cibles qui les spécifient expressément, ne ressort pas souvent de manière désagrégée. Une étude portant sur la comparaison du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE proposait six dimensions choisies pour couvrir les principaux aspects de la vie des enfants : le bien-être matériel, le logement et l'environnement, l'éducation, la santé et la sécurité, les comportements à risque, et la qualité de la vie scolaire (OCDE, 2009). Dans une autre analyse, SOS village proposait 5 domaines prioritaires d'intervention pour qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte : la protection sociale, l'éducation, l'emploi, la santé et la protection contre la violence (SOS Children's Village International, 2014). Plusieurs outils et tentatives de mesure de la pauvreté sont mis en œuvre même s'ils ne permettent pas toujours de cerner tous les contours d'une pauvreté multidimensionnelle. On peut cependant mentionner la méthodologie de l'analyse du chevauchement des privations multiples ou MODA (Multiple Overlapping Deprivation Analysis) qui adopte une définition holistique du bien-être des enfants, en se concentrant sur l'accès à divers biens et services qui sont essentiels à leur survie et leur développement (De Neubourg *et al*, 2012). Cette méthodologie a été utilisée pour l'actualisation de l'étude sur la pauvreté et les disparités chez les enfants au Sénégal (MEFP, ANSD, UNICEF, 2014) aussi appelée Rapport MODA-Sénégal. Dans cette étude, les niveaux de privation des enfants et adolescents dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'éducation, du logement, de l'eau et l'assainissement, de la protection de l'enfant et de l'environnement, ont été mesurés et analysés. De même, des méthodes d'analyse des dépenses publiques peuvent mettre en évidence l'allocation des ressources consacrées aux enfants. C'est le cas de celle conduite par le MEFP et l'UNICEF donnant des chiffres sur l'allocation de ressources en matière d'éducation et de santé (MEFP, UNICEF, 2016).

Pour tenter de remédier à l'absence de mesure d'indicateurs au niveau des communautés de base, le Gouvernement du Sénégal essaie de développer des indicateurs pour la situation de référence au niveau communal dans la deuxième phase du PSE (2019-2023). Pour le Gouvernement du Sénégal, le Programme d'Urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA), et le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVIL) constituent des opportunités pour mieux appréhender le maillage en infrastructures et corriger les disparités d'accès aux services de base. Dès lors, ce processus va élaborer des indicateurs qui renseigneront sur la situation socioéconomique des collectivités territoriales (communes et départements) et partant des indicateurs liés

directement ou indirectement aux enfants. Roy (2011) défend l'argument que la précarisation des enfants et le manque d'indicateurs désagrégés qui en découle au Sénégal est dû en partie au caractère spécifique de la condition de vie des enfants déterminée par les pratiques socioculturelles et les dynamiques de genre.

La cible 1.2 n'est pas encore renseignée de manière désagrégée. Selon la DGPPE (MEFP/DGPPE, 2017), les indicateurs de cette cible seraient renseignés par le cadre de suivi de la politique économique au niveau national et régional qui estime que l'incidence de la pauvreté au niveau national était de 46,7%. Cela ne nous donne pas pour autant plus de précisions quant à la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (indicateur 1.2.1), ni à la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes (indicateur 1.2.2).

Avec la mise en **œuvre** de la deuxième phase du PSE, la DGPPE envisage d'analyser les disparités par secteur entre départements et communes et va tenir compte de ces données désagrégées. Les indicateurs concernant les autres cibles de l'objectif, particulièrement celles qui intéressent les enfants, ne sont pas renseignés de manière formelle. Dans le cadre du Rapport MODA-Sénégal, cité plus haut, des données ont pu être recueillies sur les enfants vivant dans les ménages pauvres, dans au moins 6 domaines les touchant directement et concernant leur protection et leur accès aux services de base. Le Registre National Unique (RNU) qui est le système de référence sur lequel se basent les politiques adressées aux populations à faible revenu et aux groupes vulnérables, doit permettre de répertorier, de façon objective, les ménages pauvres du Sénégal, pour leur permettre d'accéder de façon équitable et transparente à des programmes de filets sociaux. Fait sur la base d'un questionnaire consensuel ayant impliqué plusieurs sectoriels et partenaires techniques et financiers (PTF), le RNU intègre les préoccupations de tous les sectoriels sur la pauvreté, la vulnérabilité, les privations socio-économiques. C'est la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale ([DGPSN](#)) qui est chargée de sa mise en œuvre.

### 3.1.2. Quelques appréciations chiffrées sur la pauvreté au Sénégal

Les principales sources des données citées ci-après sont tirées de l'[enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal \(ESPS-II, 2011\)](#), [ANSD](#) et de l'enquête «[A l'écoute du Sénégal de 2014](#)».

Selon l'enquête «[A l'écoute du Sénégal de 2014](#)», plus de la moitié des ménages enquêtés (56,5%) s'estiment pauvres, parmi lesquels 45,7% se déclarent très pauvres. La perception de la pauvreté varie selon le milieu de résidence. Elle est plus marquée dans le milieu rural où plus des deux tiers des ménages (69,0%) se déclarent pauvres dont 53,2% se voient très pauvres. En revanche, elle est moins observée dans la zone urbaine de Dakar, où moins de deux ménages sur cinq (38,2%) se trouvent pauvres, parmi lesquels un peu moins du quart (24,7%) s'estiment très pauvres. Dans les autres villes, elle est de 53,7% dont 44,5% de très pauvres.

A contrario, le milieu rural reste la zone de concentration de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Ce qui confirme la ruralité du phénomène de la pauvreté. Près de 65% (64,8%) des ménages ont un sentiment de bien-être au meilleur des cas de «ni bien ni mal». Un tel sentiment de bien-être est exprimé par 75,7% des ménages ruraux. Parmi ces derniers, 47,7% ont une très mauvaise appréciation de leur bien-être («Mal» voire «Très mal»). A l'opposé, les ménages qui ont un sentiment de satisfaction de leur bien-être («Assez bien» ou «Très bien») ne sont que 35,2%. Ils sont proportionnellement nettement plus nombreux en zone urbaine – Dakar (50,8) et autres zone urbaines (38,1%). En outre, les ménages qui se sentent «Très bien» sont essentiellement concentrés à Dakar. Le sentiment de sécurité financière est ici très fort : 95,6%<sup>3</sup> des ménages disposant d'une sécurité financière «Assez bien» parmi ceux qui ont un sentiment de bien-être équivalent, et 87,3%<sup>4</sup> de ménages dont le niveau sécurité financière est jugé «Très bien» parmi ceux dont le sentiment de bien-être est également apprécié au niveau «Très bien». Des ménages hantés par le manque de nourriture Le manque de ressources et de bien-être augmente le sentiment d'insécurité alimentaire au niveau du ménage. Ainsi, au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, un peu moins de trois ménages sur cinq (58,4%) ont eu peur de manquer de nourriture, notamment en milieu rural où dans 65,8% des ménages la crainte de manquer de nourriture pour insuffisance de ressources a été constamment présente. Ainsi, face au manque de ressources, 32,0% des ménages ont dû sauter l'un des trois repas conventionnels, 42,4% manger moins que la norme, 29,4% ressentir la faim, et 21,0% rester sans manger pendant la journée.

Les conséquences de cette insécurité alimentaire, due au manque de ressources du ménage, n'ont pas manqué de déteindre sur la situation nutritionnelle des enfants de moins de 15 ans. Le rapport de l'ANSD sur la [pauvreté et les conditions de vie des ménages](#), publié en 2015, en fait une analyse détaillée. Au cours de l'année 2014, 36,1% des ménages sénégalais ont été dans l'impossibilité de nourrir sainement leurs enfants âgés de moins de 15 ans du fait du manque de ressources, notamment 44,0% des ménages ruraux (ANSD, 2015b). En conséquence, 37,4% des ménages confrontés à cette situation ont dû, en priorité, procéder à un rationnement des aliments servis à leurs enfants âgés de moins de 15 ans ; stratégie utilisée surtout par

43,8% des ménages ruraux. Ménages qui peuvent aussi sauter l'un des trois repas conventionnels (17,5%), ne pas être en mesure d'assouvir la faim de l'enfant (19,5%), ne faire manger à l'enfant qu'un seul repas ou même de ne pas le faire de la journée (12,6%).

### 3.1.3. Initiatives et programmes

Divers programmes et stratégies sont mis en œuvre pour prendre en charge les populations vivant dans l'extrême pauvreté. Tous visent à réduire la pauvreté, à lutter contre les inégalités sociales dans l'accès aux services sociaux de base et à améliorer les conditions socioéconomiques des ménages vulnérables (MEFP/DGPPE, 2017). Ils utilisent divers outils et mécanismes de suivi et de mesure de la pauvreté qui touchent aussi les enfants :

- Le Programme National de Bourse de Sécurité familiale ([PNBSF](#)) – Lancé en octobre 2013, il est d'ampleur nationale et entend toucher les ménages les plus pauvres, quel que soit leur lieu de résidence, sur la base du Registre National Unique (RNU). Le critère de sélection des ménages est basé sur l'estimation de la pauvreté telle que proposée par l'ANSD. Le processus de sélection des ménages bénéficiaires comprend le ciblage géographique, le ciblage communautaire et la vérification de la vulnérabilité des ménages par un test multidimensionnel. En 2013, ce processus a suivi l'objectif de la première phase du PNBSF, qui s'est concentrée sur les ménages vulnérables avec des enfants de 6 à 12 ans.
- Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire ([PUDC](#)) vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques. Son objectif est d'améliorer significativement les conditions de vie des populations et de favoriser l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leur localité. Le programme est doté d'une plateforme intégrant un [système d'information Géographique \(SIG\)](#) couplé à son système de suivi-évaluation.
- La Stratégie Nationale de Protection Sociale - Dans le cadre de cette stratégie, le Sénégal a adopté le [Socle de Protection Sociale](#) qui « promeut les stratégies définies à l'échelon national veillant à un niveau minimum d'accès aux services essentiels et à la sécurité de revenu pour tous ». Le Socle de Protection Sociale (SPS) traite essentiellement les domaines techniques suivants : la sécurité sociale ; les transferts sociaux en espèces et en nature pour les groupes défavorisés (tels que les personnes en situation de pauvreté et ayant le VIH/SIDA, les migrants, les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes ayant un handicap); la santé ; l'éducation ; l'eau et l'assainissement ; l'alimentation suffisante ; le logement.

## 3.2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Au Sénégal, 16% des ménages sont en insécurité alimentaire. Ces ménages ont une consommation alimentaire déficiente et ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles ([PAM, 2014](#)). Il est primordial donc, d'ici 2030, de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

### 3.2.1. Indicateurs renseignés

Le renseignement des indicateurs spécifiques aux enfants évaluant la faim, l'insécurité alimentaire et la nutrition est assez acceptable comparativement aux indicateurs des autres objectifs. Avec l'enquête démographique et de santé (EDS)-continue mise en œuvre de façon annuelle, la plupart de ces indicateurs sont renseignés. L'enquête SMART (MSAS, UNICEF, 2016) permet également de collecter des données précises sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans ainsi que sur la morbidité. Par contre le niveau de désagrégation par région est à relativiser en raison de ses résultats qui ne sont statistiquement significatifs qu'au niveau des grandes régions. Autrement dit, elle permet de produire, pour la plupart des indicateurs, des résultats représentatifs au niveau des quatre grandes régions : l'Ouest, constitué des régions de Dakar et de Thiès ; le Centre, il s'agit des régions de Diourbel, de Fatick, de Kaolack et de Kaffrine ; le Nord, composé des régions de Matam, de Louga et de Saint Louis et le Sud, constitué des régions de Tambacounda, de Kolda, de Kédougou, de Sédhiou et de Ziguinchor. Pour pallier cela, il y a l'enquête nutritionnelle et de mortalité (SMART) qui couvre tout le territoire national dans la perspective de déterminer la situation nutritionnelle des 45 départements du Sénégal.

### 3.2.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'insécurité alimentaire au Sénégal

Les informations décrites ci-dessous proviennent des enquêtes annuelles démographiques et de santé (EDS)-continue. Dans l'ensemble la proportion des enfants nourris de façon optimale a baissé. En effet, en 2016 seulement 7% des enfants allaités âgés de 6-23 mois sont nourris de manière optimale selon les pratiques recommandées en matière d'alimentations du jeune enfant et du nourrisson contre 10% en 2015. Le pourcentage des enfants souffrant de retard de croissance au Sénégal est passé de 21% en 2015 à 17% en 2016. Alors qu'une légère baisse de la proportion des enfants souffrant de retard de croissance sévère est observée (4% en 2016 contre 5% en 2015). Le même constat est fait pour le pourcentage des enfants atteints de maigreur sous forme modérée ou sévère allant de 8 à 7% respectivement en 2015 et 2016. Le surpoids et l'obésité, conséquences de la suralimentation, correspondent à une accumulation excessive de graisse présentant un risque pour la santé. Ils ont affecté 1% des enfants aussi bien en 2015 qu'en 2016.

### 3.2.3. Initiatives et programmes

Plusieurs initiatives et programmes sont mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal. La [Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience \(SNSAR\) 2015-2035](#) est un cadre stratégique national dans lequel tous les acteurs sont invités à inscrire leurs interventions. Elle vise à mettre en place le cadre approprié de mise en cohérence des interventions menées de manière encore dispersée, indiquer les grandes orientations stratégiques et les priorités et enfin à prendre en compte la dimension "protection des moyens d'existence des populations rurales" à travers un renforcement de leurs capacités productives et de leur résilience face aux chocs. D'autres programmes sont mis en œuvre tels que le programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et le [Document de Politique Nationale de Développement de la Nutrition \(PNDN\) 2015-2025](#). Ce dernier a pour principe une approche multisectorielle et pluridisciplinaire mise en œuvre par la [Cellule de Lutte contre la Malnutrition](#) (CLM) chargée d'élaborer les stratégies appropriées pour l'exécution des programmes nationaux de nutrition, d'assurer leur bonne exécution ainsi que leur suivi et évaluation. Cette entité qui dispose de démembrements régionaux a conduit l'enquête SMART citée ci-dessus auprès de 14 879 ménages chez qui, 28 639 enfants de 0-59 mois ont fait l'objet de prise de mesures anthropométriques.

## 3.3. Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'étendue des indicateurs spécifiques aux enfants, de la mortalité maternelle (3.1.1) aux décès attribuables à des services WASH inadéquats (3.9.1) montrent l'importance cruciale de cet objectif dans le développement des enfants. Au Sénégal, la mortalité maternelle reste encore élevée avec 315 décès pour 100 000 naissances vivantes ([Banque Mondiale, 2015](#)). L'EDS-continue 2015 rapporte aussi des valeurs élevées sur d'autres indicateurs : le taux de mortalité infanto-juvénile (59‰), la mortalité néonatale (29‰). Les accidents de la route affichent toujours un bilan élevé en pertes humaines (225 en 2015). Quant à la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié, elle est de 53,2%.

### 3.3.1 Indicateurs renseignés

La plupart des indicateurs des cibles de cet objectif sont régulièrement renseignés et font l'objet de données désagrégées à travers notamment différentes enquêtes et études : Enquêtes Démographiques et de Santé à indicateurs multiples (EDS-MICS), Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue. Par exemple, Le taux de mortalité maternelle (3.1.1) qui devrait être renseigné annuellement l'a été en 2010-2011 à travers les Enquêtes Démographiques et de Santé à indicateurs multiples (EDS-MICS). Pour cette année, le rapport de mortalité maternelle s'établissait à 392 pour 100 000 naissances vivantes. Certains indicateurs peuvent aussi être approchés en utilisant des documents du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

### 3.3.2. Quelques appréciations chiffrées sur la mortalité, l'espérance de vie, la fécondité et les soins de santé

#### *Mortalité et espérance de vie*

Dans le rapport du RGPHAE conduit en 2013 (ANSD, 2014), l'analyse de la mortalité générale indique un taux brut de 8‰ au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (8,9‰) qu'en milieu urbain (6,3‰). Le taux de mortalité infantile est de 53‰ avec une surmortalité masculine (60‰ contre 46‰ pour les filles). Cette différence est plus marquée, quel que soit le sexe, en milieu rural (63‰) qu'en milieu urbain (42‰). Pour la mortalité infanto-juvénile, sur 1000 enfants nés vivants, 79 enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire.

Toujours selon le rapport définitif du RGPFAE, le niveau de mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé au Sénégal. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100.000 naissances vivantes. Il est de 459 décès en milieu rural contre 398 décès en milieu urbain pour 100.000 naissances vivantes. Au niveau régional, ce ratio est plus élevé à Kédougou avec 921 décès pour 100.000 naissances vivantes. Par contre, il est plus faible à Thiès avec 271 décès pour 100.000 naissances vivantes. Selon l'âge des mères, les adolescentes de moins de 20 ans sont plus touchées par le phénomène avec 629 décès pour 100.000 naissances vivantes.

Les résultats de l'analyse de la mortalité montrent qu'en 2013, le Sénégal connaît une espérance de vie à la naissance estimée à 64,8 ans. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (66,5 ans contre 63,2 ans, respectivement). On note également un écart de 5 ans entre le milieu urbain (67,4 ans) et le milieu rural (62,7 ans). Au niveau régional, Dakar (69,6 ans) et Thiès (68,2 ans) ont les espérances de vie les plus longues, contrairement à Kolda (54,7 ans) et à Kédougou (55,0 ans) où la durée de vie des populations est, en moyenne, plus courte.

### Fécondité

Les résultats de l'EDS-Continue 2016 (ANSD, 2017b) montrent qu'une femme sénégalaise a en moyenne 4,7 enfants à la fin de sa vie féconde. Le nombre moyen d'enfants par femme varie de 3,5 en milieu urbain à 5,9 en milieu rural. La comparaison des résultats de l'EDS-Continue 2016 avec ceux des enquêtes précédentes révèle que le niveau de fécondité a baissé de 5,7 enfants par femme en 1997 à 4,7 en 2016. La fécondité varie sensiblement par région, passant d'un minimum de 3,2 enfants par femme à Dakar à 7,5 enfants dans la région de Kafrine. On note aussi que 16% des adolescentes de 15-19 ans ont déjà commencé leur vie procréative.

### Sur les services de soins de santé

L'Enquête Continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé 2016 (ANSD, 2017b) révèle une disponibilité des services de base de 78%, quelles que soient leurs caractéristiques. Les services de soins curatifs pour les enfants et les IST sont, en moyenne, disponibles dans presque toutes les structures (respectivement 96% et 99%), les soins prénatals sont prodigués dans 88% des structures alors que la planification familiale est offerte dans 86% des structures. Par ailleurs, plus des trois quarts des structures offrent des services de vaccination et de suivi de la croissance (respectivement 84% et 86%).

### 3.3.3. Initiatives et programmes

Pour une meilleure prise en charge de la santé de la mère et de la santé de l'enfant, le Gouvernement du Sénégal a lancé à partir de 2014, le Programme de Couverture Maladie Universelle (CMU). A la date du 31 décembre 2016, le taux de couverture tous régimes confondus dans le cadre du programme de couverture, est estimé à 46,8%. Tout enfant sénégalais de 0-5 ans, est éligible, en présentant un carnet de santé et un extrait de naissance. Pour ce qui est de la Césarienne, est éligible toute femme sénégalaise en état de grossesse dont l'état de santé ou celui du bébé est en danger, renseigne le site de la CMU <http://www.agencecmu.sn/>.

Concernant l'initiative Assurance Maladie Obligatoire, l'enquête nationale sur les Institutions de Prévoyance-Maladie (MTDSOPRI, 2015) a permis de renseigner les principaux indicateurs liés à leur situation réelle en termes d'identification, de population couverte, de paramètres techniques appliqués, de gouvernance et de résultats financiers. Ainsi, les informations suivantes ont été révélées : 117 IPM, polarisant 1766 entreprises, ont été dénombrées au cours de l'enquête (octobre 2015) contre 114 en fin décembre 2014, 97 en 2013 et 86 pour l'année 2012.

## 3.4. Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

En termes d'éducation pour tous, le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 86,5%. Il est favorable aux filles (92,3% contre 81% pour les garçons). Les taux d'achèvement au primaire et au secondaire sont évalués respectivement à 60,90% et 40,5% (ANSD, 2015). Au niveau des enfants âgés de 3-5 ans, l'EDS continue 2016 révèle que seuls 34% d'entre eux ont fréquenté un établissement d'apprentissage au cours de l'année scolaire. Près d'un enfant sur cinq (19%) suivait un enseignement dans un établissement coranique (Daara, Arabe); un peu plus d'un enfant sur dix (12%) a fréquenté un jardin d'enfants; 1% allait dans une case de Tout-Petits et moins de 1% dans une école maternelle. L'objectif de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons, d'ici à 2030, aient accès à des services de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité demeure donc un challenge important pour le Gouvernement du Sénégal

### 3.4.1. Indicateurs renseignés

L'annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale est une source administrative de collecte et de diffusion de données. Il regroupe des informations permettant de renseigner de manière précise la plupart des indicateurs qui nous intéressent (4.1.1, 4.2.1, 4.2.2., 4.a.1, 4.c.1), à un niveau de désagrégation très important. Le portail de données mis en œuvre par l'ANSD (<http://senegal.opendataforafrica.org/zegyzld>) permet également un accès en ligne aux données sur l'Education.

### 3.4.2. Quelques appréciations chiffrées sur la scolarisation des enfants

L'essentiel des informations chiffrées mentionnées ci-dessous est tiré du rapport final de l'Atlas Démographique du Sénégal (ANSD, 2017) ; informations collectées dans le RGPHAE 2013. Le dispositif de collecte de données mis en œuvre permet une bonne désagrégation des informations.

Le **Taux Brut de Scolarisation (TBS) primaire des enfants de sexe masculin** est marqué de disparités au niveau des départements. Il est plus important dans les départements de l'Ouest du pays particulièrement dans celui de Ziguinchor où il dépasse 100%. Ce taux est compris entre 85,4% et 107,9% dans les départements de Dakar (101,29%), Pikine (100,7%), Rufisque (103,6%), Guédiawaye (104%), Oussouye (107,6%), Fatick (102,8%) et Foundiougne (104,6%). Les taux les plus faibles sont observés dans les départements de Ranérou, Koumpentoum, Kanel, Goudiry et Mbacké avec des proportions inférieures à 40,3%. La valeur de l'indicateur pour le niveau national est de 79,1%.

La **scolarisation des filles** connaît également des disparités au niveau départemental. Elle est plus importante dans le département de Ziguinchor avec un TBS de plus de 106,3%. Les départements de Rufisque (101,6%), Guédiawaye (102,4%), Bignona (102,3%), Oussouye (105,5%), Fatick (104,8%) et Foundiougne (104,5%), enregistrent également des TBS dépassant les 100%. Dans des départements comme Dakar (99,0%), Pikine (99,4%), Kaolack (94,5%), Mbour (92,4%), et Kédougou (93,5%), les taux de scolarisation avoisinent les 100%. Par contre, dans les départements de Ranérou, Koumpentoum et Goudiry, le taux de scolarisation chez les filles reste très faible (moins de 46,5%), comparé aux autres départements. La valeur de l'indicateur pour le niveau national est de 81,0%.

**Pré-scolaire** : La scolarisation chez les 3-5 ans (pré-scolaire) est plus importante dans les départements de Dakar, Guédiawaye, Oussouye, Ziguinchor et Bignona. En effet, plus du tiers (32%) des enfants de 3-5 ans sont dans le pré-scolaire. Toutefois, la scolarisation au cycle pré-scolaire est très faible (moins de 7%) dans les départements de Nioro, Birkilane, Kaffrine, Malen Hoddar, Koungheul, Koumpentoum, Goudiry, Kanel, Ranérou, Podor, Kébémér et Mbacké. L'enseignement au niveau du pré-scolaire reste peu répandu au niveau de ces départements malgré la politique de construction de cases des «tous petits». La valeur de l'indicateur pour le niveau national est de 16,1%.

**Primaire** : La proportion d'enfants de 6-11 ans scolarisés au primaire est moins élevée dans les départements de Mbacké, Birkilane, Malem Hoddar, Koungheul, Koumpentoum, Goudiry, Kanel et Ranérou (moins de 30%), alors qu'elle atteint son maximum (plus de 70%), dans les départements de Dakar, Guédiawaye, Rufisque, Fatick, et Kédougou. La situation du département de Mbacké peut s'expliquer par la forte présence de daaras qui rivalisent avec «l'école française» dans la cité religieuse de Touba, où la pratique et la promotion de l'école coranique sont très répandues. La valeur de l'indicateur pour le niveau national est de 52,1%.

**Enseignement Moyen** : Dans les départements de Dakar, Guédiawaye, Ziguinchor, Oussouye, Bignona et Fatick, plus de sept (7) enfants sur dix (10) âgés de 12-15 ans sont au niveau du cycle moyen. Tandis que, dans les départements de Mbacké, Birkilane, Malem Hoddar, Koungheul, Koumpentoum, Goudiry et Ranérou les proportions d'enfants de 12-15 ans qui atteignent le cycle moyen représentent moins de 27%. Ainsi, la scolarisation au cycle moyen est très importante dans les départements de l'Ouest du pays, contrairement à ce qu'on observe dans les autres départements du pays. La valeur de l'indicateur pour le niveau national est de 52,0%.

### 3.4.3. Initiatives et programmes

Pour s'inscrire dans une perspective d'Education pour tous, d'accès et de maintien à l'école et de qualité des apprentissages, le Gouvernement du Sénégal déroule un programme phare, le PAQUET ([Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence](#)). D'un coût global de plus 108 milliards de francs CFA, ce programme est financé à plus de 80% par l'Etat du Sénégal. D'autres initiatives et institutions viennent en complément au PAQUET : l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP), le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE), le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin, le Ministère de l'Education Nationale, de la formation professionnelle, de l'apprentissage.

Ces différents programmes et institutions, et cette remarque vaut pour tous les objectifs, doivent pouvoir être mis à contribution pour contribuer à la collecte et à la production de données à même de renseigner de manière précise les indicateurs des différentes cibles de l'objectif, à travers des dispositifs et mécanismes efficaces. En effet, l'évaluation des capacités de suivi des ODD au Sénégal montre la nécessité de proposer un modèle national d'écosystème de données pour le suivi des ODD qui est différent de l'écosystème actuel (IPAR, PNUD, 2016 ; UNDP, 2016). L'innovation serait de faire participer les collectivités locales ainsi que les centres polyvalents à la production de données désagrégées au niveau local et de désigner, au niveau départemental, des points focaux, choisis dans des structures existantes, pour assurer la remontée des données vers le régional. Deux autres suggestions du modèle proposé : une implication des utilisateurs des données dans la conception des dispositifs de production de données et un partenariat entre les producteurs de données du Système Statistique National (SSN) et les autres producteurs de données. Ceci dans le but de combler le déficit dans la disponibilité des données dans certains secteurs et aussi des données désagrégées (cf. figure 2, page 34)

### 3.5. Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques demeure primordial à garantir. Dans le cadre de cet objectif, on s'intéressera particulièrement aux cibles 5.2, 5.3, 5.4 et 5.6 relatives aux violences et impositions faites aux filles (violences sexuelles, mariage des enfants, mutilations génitales, soins et travaux domestiques non rémunérés). Par ailleurs, Pour ne parler que des Mutilations Génitales Féminines et de l'Excision (MGF/E), 24,70% des filles de 15-19 ans en ont subi en 2014 (ANSD, 2014).

#### 3.5.1. Indicateurs renseignés

A l'instar des indicateurs de l'ODD 3, La plupart des indicateurs des cibles de cet objectif d'égalité entre les sexes sont périodiquement renseignés et font l'objet de données désagrégées à travers notamment différentes enquêtes : Enquêtes Démographiques et de Santé à indicateurs multiples (EDS-MICS), Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue.

#### 3.5.2. Quelques appréciations chiffrées sur le mariage des enfants et sur les MGF/E

L'enquête par grappes à indicateurs multiples conduite en 2015-2016 dans la zone urbaine de de la région de Dakar, révèle que très souvent les hommes sont favorisés par rapport aux femmes. En effet, le pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 15 ans est de **4,2%** contre **0,9%** pour les hommes. En plus, la proportion de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans actuellement mariées ou en union représente 9,4% contre 0,3% pour les garçons.

Concernant les MGF/E, l'EDS continue 2016 nous révèle que leur prévalence varie de manière importante selon la religion et l'ethnie, ainsi que selon le milieu et la région de résidence. En effet, la proportion de femmes de 15-49 ans excisées demeure plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (27 % contre 19 %) et chez les musulmanes que chez les chrétiennes (23 % contre 12 %). Par ailleurs, les données indiquent que la pratique de l'excision est surtout répandue au Sud<sup>3</sup> (78 %) et, dans une moindre mesure, au Nord<sup>4</sup> (28 %) qui concentrent respectivement les ethnies Mandingue (65 %), Soninké (59 %), Diola (55 %), et Poular (52 %) dans lesquelles cette pratique est très ancrée dans les normes sociales, notamment en tant que rite d'initiation.

#### 3.5.3. Initiatives et programmes

La Lettre de Politique Sectorielle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE 2016-2020) reste le document maître de politique sectorielle mis en œuvre par l'Etat sénégalais. A travers les programmes et dispositifs de suivi mis en œuvre par ce ministère pour matérialiser ses stratégies, notamment la [Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant](#), les indicateurs spécifiques aux enfants recensés pour atteindre les cibles de l'objectif (**tableau 1**) peuvent être renseignés.

### 3.6. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, ainsi que celui à des services

3 constitué des régions de Tambacounda, de Kolda, de Kédougou, de Sédhiou et de Ziguinchor

4 constitué des régions de Matam, de Louga et de Saint Louis



d'assainissement et d'hygiène adéquats, constituent des cibles prioritaires des ODD liées aux enfants. Selon l'EDS-continue 2016, près d'un ménage sur 5 (18%) ne consommerait pas de l'eau provenant d'une source améliorée et 65% ne disposeraient pas de toilettes améliorées non partagées. La proportion des enfants utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (indicateur 6.1.1) et celle utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (6.2.1) constituent à cet effet des indicateurs essentiels à renseigner.

### 3.6.1. Indicateurs renseignés

Les indicateurs de cet objectif peuvent pour la plupart être approchés en utilisant les enquêtes nationales telles que l'EDS-continue. Le RGPHAE peut aussi être utilisé pour compléter le renseignement des indicateurs d'accès à l'eau et l'assainissement. Une source éventuelle serait l'Enquête sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. En effet, [L'ANSD et le PEPAM nouent un partenariat](#) pour une enquête nationale Eau-Assainissement-Hygiène (WASH). La réalisation de cette enquête auprès des ménages dans les 14 régions du Sénégal permettra d'établir une situation de référence dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

### 3.6.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement

L'EDS-continue 2016 nous révèle que plus de quatre ménages sur dix (82%) consomment de l'eau provenant d'une source améliorée et dans la majorité des cas (72%), l'eau utilisée provient d'un robinet (53% d'un robinet dans le logement ou la concession). Plus de deux ménages sur cinq disposent de toilettes améliorées non partagées (45%) et, à l'opposé, 32% des ménages utilisent des toilettes non améliorées, dans la majorité des cas, des latrines traditionnelles (17%)

Dans l'ensemble, le pourcentage de ménages dans lesquels on a pu observer un endroit pour se laver les mains est de 15%. Ce pourcentage varie de 23% en milieu urbain à 7% en milieu rural.

### 3.6.3. Initiatives et programmes

La Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau Potable et de l'Assainissement (2016-2025), la Stratégie Nationale de l'Assainissement rural (SNAR) et les Systèmes d'Assainissement Individuels (SAI) constituent des supports importants de l'Etat sénégalais pour atteindre les cibles de cet objectif. [La SNAR](#) est fondée sur le principe que l'Etat va dorénavant accompagner le ménage à prendre progressivement la responsabilité de la réalisation de son ouvrage assainissement.

## 3.7. Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Selon les données de l'ANSD, 56,50% de la population ont eu accès à l'électricité en 2012. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale est estimée à 1,6% en 2013. L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable a été identifié comme prioritaire et essentiel pour les enfants. Le renseignement de l'indicateur 7.1.2 (utilisation de carburants et technologies propres) doit permettre de mesurer les progrès à réaliser dans ce sens.

### 3.7.1. Indicateurs renseignés

L'indicateur 7.1.1 (proportion de la population ayant accès à l'électricité) est renseigné à partir de l'Enquête EDS-continue. Le renseignement des autres indicateurs, relevant plus de données d'utilisation d'intrants et de technologies propres ou d'énergie renouvelable est à chercher dans des institutions ou des projets/programmes spécifiques tels que : l'ASER (Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale, le [PERACOD, etc.](#)

Avec la loi d'orientation sur les énergies renouvelables mise en œuvre par le Sénégal, on est en droit de s'attendre à ce que tous les indicateurs des cibles liées à l'objectif soient régulièrement renseignés. Plusieurs initiatives mises en œuvre (voir 3.7.3) peuvent à cet effet constituer des supports intéressants pour la fourniture de données.

### 3.7.2. Quelques appréciations chiffrées sur l'accès de la population à l'électricité

Le rapport de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, sur la situation et les perspectives du secteur de l'énergie (2014) révèle un taux d'électrification rurale de 26% en 2013, avec de grandes disparités entre départements. 25 005 clients supplémentaires ont été branchés dans le système en zone rurale contre 58 942 clients dans la zone urbaine. Les rapports de

l'EDS-continue 2015 et 2016 mettent en évidence que l'accès à l'électricité de la population s'est amélioré entre 2015 et 2016 mais laisse toutefois, de grandes disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Près de deux tiers des ménages disposent de l'électricité, 65% en 2016 contre 61% en 2015. Cependant, en 2015, les résultats montrent une grande disparité entre le milieu urbain (87 %) et le milieu rural (32 %). Le même constat est fait en 2016 soit 88 % pour le milieu urbain contre 38% pour le milieu rural.

### 3.7.2. Initiatives et programmes

La mise en œuvre de l'ODD 7 est garantie par la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2013-2017) qui doit être actualisée en 2018, conformément aux orientations stratégiques du PSE. Cette politique vise à « *assurer une parfaite disponibilité de l'énergie au moindre coût possible et garantir un accès universel aux services énergétiques modernes dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale* ». Plusieurs agences ([ASER](#), [ANER](#), [AEME](#)), Plans et Programmes (PASER, Plan National d'Investissement dans le Secteur des Énergies Renouvelables, [Plan d'action SE4ALL pour le Sénégal](#), [ERILS](#)) sont mis en œuvre pour cela. Ils peuvent être mis à contribution pour renseigner au mieux les indicateurs des cibles de l'ODD7 et particulièrement l'indicateur 7.1.2 nous intéressant particulièrement, la proportion de la population d'enfants utilisant principalement des carburants et technologies propres.

## 3.8. Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Concernant le travail des enfants, les résultats de l'EDS-continue 2016 révèlent que 23% des enfants de 5-17 ans ont travaillé en 2015 : soit, ils ont participé à des activités économiques à la limite ou au-dessus du nombre d'heures considérés comme appropriés pour leur âge ; soit, ils ont effectué des tâches domestiques à la limite ou au-dessus du nombre d'heures considérés comme appropriés pour leur âge, soit, ils ont travaillé dans des conditions dangereuses. Au-delà de viser à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, cet objectif s'attèlera à prendre des mesures efficaces pour supprimer le travail forcé, éliminer les pires formes de travail des enfants et d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Il s'attachera aussi, d'ici 2020, à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes.

### 3.8.1. Indicateurs renseignés

Les principales sources de données pour alimenter les indicateurs de l'objectif peuvent être trouvées dans l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal réalisée tous les trois mois depuis 2015 (ANSD, 2015). Les informations sur l'emploi y sont recueillies auprès de la population en âge de travailler au Sénégal (15 ans et plus). Un rapport complet relatif à l'année 2015 a pu être publié en novembre 2016 (ANSD, 2016) où la population de 10 ans et plus était considérée comme étant en âge de travailler. Un défi en matière de suivi et de mesure des indicateurs liés au travail des enfants est de concilier les différentes approches où leur statut d'enfant (conformément à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant) varie selon les différentes sources ou enquêtes en fonction de la population "en âge de travailler".

### 3.8.2. Quelques appréciations chiffrées sur marché du travail et l'emploi

Dans la Note d'informations publiée en Septembre 2017 portant sur [l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal \(deuxième trimestre 2017\)](#), il ressort que plus de la moitié (55,4%) de la population en âge de travailler (âgée de 15 ans ou plus) a participé au marché du travail, durant le second trimestre 2017. Le taux de participation des 15 ans ou plus varie selon le milieu de résidence, avec 53,8% en milieu urbain, contre 57,2% en milieu rural. Ce taux varie sensiblement selon le sexe également. Au second trimestre de 2017, 65,4% des hommes âgés de 15 ans ou plus sont sur le marché du travail contre 47,0% de femmes. Au second trimestre 2017, plus du tiers (37,7%) de la population de 15 ans ou plus a eu un emploi. Le taux d'emploi varie selon le milieu de résidence. Il est plus élevé en milieu urbain où 41,8% de cette tranche de la population étaient en emploi contre 34,2% en milieu rural. Des variations plus importantes encore, sont observées entre les hommes et les femmes. Pour les hommes, le taux d'emploi est à 47,1% alors que pour les femmes, il s'élève seulement à 29,9%.

Le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est évalué à 12,5% au deuxième trimestre 2017. Durant cette période, le taux chômage ne varie presque pas selon le milieu de résidence. Par contre, selon le sexe, il affecte davantage les femmes (17,8%) que les hommes (8,1%).

D'autres sources d'informations peuvent également être exploitées comme celles provenant des rapports d'activités de la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes. Dans son rapport d'activités

2012- 2013, «[La lutte contre la traite des personnes au Sénégal: Etat des lieux et mise en œuvre du Plan d'Action National](#)», cette structure rend compte du travail des enfants de 5-17 ans dont le pourcentage s'élèverait à 16,6%.

### 3.8.3. Initiatives et programmes

Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Famille, comme institution et la [Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant](#) sont les instruments privilégiés par l'Etat sénégalais pour une protection efficace des enfants. Ils sont tout à fait indiqués pour renseigner au mieux les indicateurs 8.7.1 et 8.b.1 proposés comme prioritaires pour les enfants dans cet objectif.

## 3.9. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La première cible de cet objectif est, d'ici à 2030, d'assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national. Au Sénégal, l'ESPS 2011 a montré qu'en 2011, 20% des plus pauvres de la population n'ont réalisé que 6,6% des dépenses de consommation alors que 20% des plus riches ont effectué 37,4% des dépenses totales de consommation (ANSD, 2013). Il s'agit pour la frange de la population qui nous intéresse, de nous focaliser sur les sources de données pouvant renseigner l'indicateur 10.1.1 (taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres) en vue de réduire les inégalités.

### 3.9.1. Indicateurs renseignés

Les données pour le renseignement des indicateurs de cet objectif de réduction des inégalités peuvent provenir des enquêtes du Programme de Bourse de Sécurité Familiale (PBSF) et/ou du RNU utilisé par la Délégation Générale à la protection sociale et à la Solidarité Nationale (<http://www.dgpsn.sn/>) qui décline les grands axes d'intervention du PBSF. Les Enquêtes de Suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS), le RGPHAE et le rapport sur développement humain (rapport HDR) font partie des éventuelles autres sources.

### 3.9.2. Quelques appréciations chiffrées

Selon [la note d'information pour les pays concernant le Rapport sur le développement humain 2016](#) (PNUD, 2016), le Sénégal enregistre une valeur à l'IIG de 0,528, qui le place au 118ème rang parmi 155 pays à l'indice 2014 contre un IIG de 0,521, qui place le pays à la 120e position sur 159 pays selon l'indice 2015.

### 3.9.3. Initiatives et programmes

La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), citée plus haut, peut être un moyen privilégié de faire accéder les plus pauvres à un niveau minimum de services essentiels et à une sécurité de revenu, notamment en rapport avec le Socle de Protection Sociale qu'elle a adopté. A ce titre les mécanismes de mise en œuvre et de suivi multisectoriels qu'elle déploie, peuvent générer des informations permettant de renseigner les indicateurs relatifs au taux de croissance des dépenses des ménages ainsi que du revenu des plus pauvres.

## 3.10. Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (indicateur 11.1.1) a été retenue comme indicateur prioritaire lié aux enfants. Selon les données du portail de l'ANSD, la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis se situe à 39,4% en 2014. Rendre les villes sûres et durables implique, entre autres, de donner accès à des logements sûrs et abordables, et de réhabiliter les quartiers de taudis. Cela doit également se traduire par des investissements dans les transports publics, par la création d'espaces verts publics, ainsi que par une gestion et une planification de la ville améliorées, qui soient à la fois participatives et inclusives.

### 3.10.1. Indicateurs renseignés

En rapport avec les données à collecter, Le RGPHAE peut être une source appréciable. Le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, à travers ses programmes et projets, devrait aussi pouvoir renseigner un nombre important d'indicateurs sur l'objectif.

### 3.10.2. Initiatives et programmes

La loi d'orientation sur l'habitat social, les programmes et projets de la SNHLM et de la SICAP, la lettre de politique sectorielle du sous-secteur des infrastructures de transport 2016-2020 sont autant d'instruments et de programmes de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du secteur. On peut aussi noter que le Sénégal a mis en œuvre des programmes spécifiques pour répondre à des besoins urgents ou particuliers liés au secteur de l'habitat : les Plans Directeurs d'Urbanisme, l'aménagement de zones de parcelles assainies, la restructuration et la régularisation des quartiers précaires informels, le développement des coopératives d'habitat, le « Plan Jaxaay » dans le cadre des inondations, le programme « une famille, un toit » (ANSD, 2014).

### 3.10.3. Quelques appréciations chiffrées

Dans le cadre de l'accélération de l'offre de l'habitat social, 8500 unités d'habitations ont été réalisées en 2015 pour une cible annuelle de 15 000 (MEFP/DGPPE, 2017).

## 3.11. Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Dans cet objectif, l'intérêt pour les enfants est surtout porté sur les indicateurs de la cible 13.1 qui est de renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat et ses deux indicateurs : les pays développant des stratégies de réduction des risques de catastrophes (13.1.1), le nombre de décédés, de disparus et de victimes pour 100 000 personnes suite à des catastrophes (13.1.2). L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la recherche de solutions abordables et modulables qui tiennent compte des générations actuelles et futures d'enfants. Une indication donnée par le portail de l'ANSD : 19 135 personnes ont été touchées par une catastrophe pour 100.000 personnes en 2013.

### 3.11.1. Indicateurs renseignés

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers ses différentes Directions, notamment la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) sont les principaux maîtres d'œuvre de l'atteinte des cibles de cet objectif. Avec ses directions régionales, la DEEC est en mesure de suivre ou de mettre en œuvre les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PDES). A travers d'autres instances opérationnelles telles que la [COMNACC](#), la [CCASA](#), la CPDN (Contribution Prévue Déterminée au niveau National) des liens et actions dans le cadre du partenariat global notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique peuvent être menées. Il a ainsi été validé des engagements précis de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour le Sénégal à l'horizon 2035

### 3.11.2 Quelques appréciations chiffrées

L'étude «Situation Economique et Sociale du Sénégal 2014, publiée en Août 2017 par l'ANSD indique que c'est en milieu rural qu'il est perçu le plus grand nombre de changements. En effet, la pollution de l'air, la baisse de la production halieutique et, dans une moindre mesure, l'avancée de la mer, y sont moins ressentis, mais la recrudescence des insectes nuisibles sur les plantes, des maladies sur les animaux ainsi que la faible fertilité des sols sont les principaux problèmes évoqués. Plus de 70% des personnes estiment que leur localité est affectée dont au moins les 10% de manière très importante.

La déforestation, une production agricole plus erratique, l'aridité et l'érosion des sols sont également évoquées dans plus de 60% des cas. Un peu plus de 50% évoquent les feux de brousse. Il semblerait donc que les principaux changements perçus par les populations concernent principalement l'agriculture et l'élevage, qui sont d'ailleurs le plus souvent pratiqués en milieu rural. C'est ce qui est confirmé par l'ESPS-II (ANSD, 2013) qui mentionne que, dans la plupart des cas, les populations dépendent essentiellement des phénomènes naturels, telle que la pluie, de sorte que tout changement aussi minime qu'il soit y est ressenti.

### 3.11.3. Initiatives et programmes

Au cours de l'année 2013, la politique environnementale a fait l'objet d'une révision en vue de mieux intégrer les principes du développement durable, conformément aux recommandations et orientations issues du dernier Sommet de Rio. Malgré cette précaution, en 2014, le secteur de l'environnement a connu des contreperformances, dans la plupart de ses composantes.

### 3.12. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cet objectif vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Concernant les enfants, trois cibles sont prioritaires : réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés (16.1) ; mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (16.2) ; garantir à tous une identité juridique grâce à l'enregistrement des naissances (16.9). Sur cette dernière cible, on note qu'au Sénégal, la proportion d'enfants dont la naissance a été enregistrée à l'état civil est de 80% en 2015.

#### 3.12.1. Indicateurs renseignés

Le rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil au Sénégal à partir du RGPHAE, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) continue, le rapport d'activités de la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, la Situation Economique et Sociale (SES) et la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) renseignent sur ces indicateurs. Ces différentes sources d'informations peuvent permettre de renseigner régulièrement et de façon désagrégée les indicateurs prioritaires liés aux enfants. Il est également à noter que l'enquête par grappes à indicateurs multiples réalisée en milieu urbain dakarois sur la situation des femmes et des enfants, en 2016, permet de donner des informations renseignant les indicateurs 16.1 et 16.2.

#### 3.12.2. Quelques appréciations chiffrées

##### *Sur l'enregistrement des faits d'état-civil*

Une étude spécifique sur [l'enregistrement des faits d'état civil au Sénégal](#), a été réalisée par l'ANSD en 2013. Les informations qui suivent en restituent les principaux constats. En 2013, 74,6% des individus résidant au Sénégal ont déclaré le mois et l'année de leur naissance et 79,7% déclarent posséder un acte d'état civil (63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif). Il convient cependant de signaler le niveau élevé de personnes qui ne possèdent ni l'un ou l'autre de ces documents ; ils représentent 16,6% de la population totale. En milieu rural plus du quart des personnes (26,7%) déclare ne pas posséder d'acte de naissance contre seulement 4,0% en milieu urbain.

Concernant la déclaration des naissances à l'état civil dans les délais de rigueur (moins d'un an), elle est plus pratiquée par les nouvelles générations et a connu une évolution dans le temps passant de 47,7% chez les personnes âgées de 65 ans ou plus, en 2013, à 68,2% pour les enfants âgés d'1 an, à la même année. Le fait le plus marquant est la proportion importante de personnes dans la catégorie de la jeune génération ne possédant ni de bulletin de naissance, ni de jugement supplétif. Il concerne près du quart des enfants (23,8%) âgés de 1 à 9 ans ; et si on ne considère que les enfants âgés seulement d'1 an, le pourcentage est de 25,6%.

##### *Sur la violence faite aux enfants*

L'enquête MICS urbaine Dakar (2015-2016) a montré que trop souvent, les enfants sont élevés à l'aide de méthodes punitives qui reposent sur l'usage de la force physique ou l'intimidation verbale pour obtenir la discipline désirée. Ci-après les principales observations de cette enquête.

L'analyse des résultats montre que 74% des enfants âgés de 1-14 ans ont été soumis à au moins une forme de punition psychologique ou physique par des membres du ménage le mois précédent l'enquête (Tableau CP.5).

Pour la plupart, les ménages font usage d'une combinaison de pratiques disciplinaires reflétant la motivation des parents/gardien(ne)s à contrôler le comportement des enfants par tous les moyens possibles. Ainsi, 68% des enfants ont connu une agression psychologique et 61% ont subi des châtiments corporels. Les formes les plus sévères de punition physique (frapper l'enfant sur la tête, les oreilles ou le visage ou le frapper avec force et à plusieurs reprises) représentent 24%.

Les garçons ont été plus soumis à la discipline physique (62%) que les filles (60%) ; il en est de même pour les châtiments physiques sévères qui touchent 27% des garçons et 21% des filles. Les écarts par rapport

à la plupart des variables de base sont considérables même si on note le plus souvent, des variations irrégulières d'un groupe à l'autre.

### 3.12.3. Initiatives et programmes

Des leviers importants sont mis en œuvre par l'Etat du Sénégal pour atteindre les cibles de l'objectif : la Stratégie Nationale de Protection Sociale, la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant et la réforme de modernisation de la gestion de l'état civil qui met en œuvre un logiciel de gestion des faits d'état civil dénommé «HERA». En juillet 2015, ce logiciel n'était cependant en service que dans trois centres d'état-civil du Sénégal : celui de Médina Gounass dans la région de Kolda, celui de Tambacounda et celui de Fatick. Au-delà de l'enregistrement des pièces d'état-civil, le logiciel HERA permet de faire la cartographie des centres d'état-civil par région, la délivrance des copies d'actes d'état-civil et l'apposition des mentions marginales.

## 3.13. Objectif n°17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Sur cet objectif aux multiples domaines ciblés (finances, technologie, renforcement des capacités, commerce, questions structurelles), les cibles nous intéressant ont trait aux questions structurelles sur les données, le suivi et l'application du principe de responsabilité. Concernant l'indicateur 17.19.2, le Sénégal a procédé au RGPHAE en 2013. Cela confirme que le Sénégal fait partie des pays ayant effectué un recensement au cours de la dernière décennie. Il faut cependant souligner que les taux prônés d'enregistrement de 100% des naissances et de 80% des décès, ne sont pas encore atteints. En effet le taux d'enregistrement des naissances mentionné par l'EDS-continue 2015 est de 80%.

### 3.13.1. Indicateurs renseignés

L'EDS-continue et le RGPHAE sont les principales sources de renseignement des indicateurs retenus pour cet objectif.

### 3.13.2. Initiatives et programmes

Des initiatives ont été prises dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PSE. Des indicateurs et indices de suivi des politiques publiques tels que les indices d'accès aux services de base, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et l'indice de développement humain régional. Dans le cadre de la série des recensements des années 2010 initiée par les Nations Unies, le Sénégal a procédé à son quatrième recensement général de la population dont l'exploitation des données a permis de renseigner différents indicateurs socio-économiques.

## 4. APERÇU DE LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES POUR LES INDICATEURS DES ODD SPÉCIFIQUES AUX ENFANTS

Les informations collectées dans le chapitre 3 donnent un aperçu sur la disponibilité des données pour renseigner les indicateurs des ODD spécifiques aux enfants. Pour rappel, elles doivent nous aider à identifier des voies et moyens possibles pour aider à une meilleure prise en charge des cibles et indicateurs des ODD liés aux enfants dans les politiques nationales à travers le PSE.

Dans ce chapitre, il est proposé un récapitulatif de la répartition des cibles des ODD selon leur alignement à celles des objectifs des politiques nationales ainsi que du recensement des indicateurs spécifiques aux enfants pour le suivi des ODD. Une troisième propose des esquisses de solution pour une mise en œuvre pratique de collecte et d'utilisation des données pour renseigner les indicateurs.

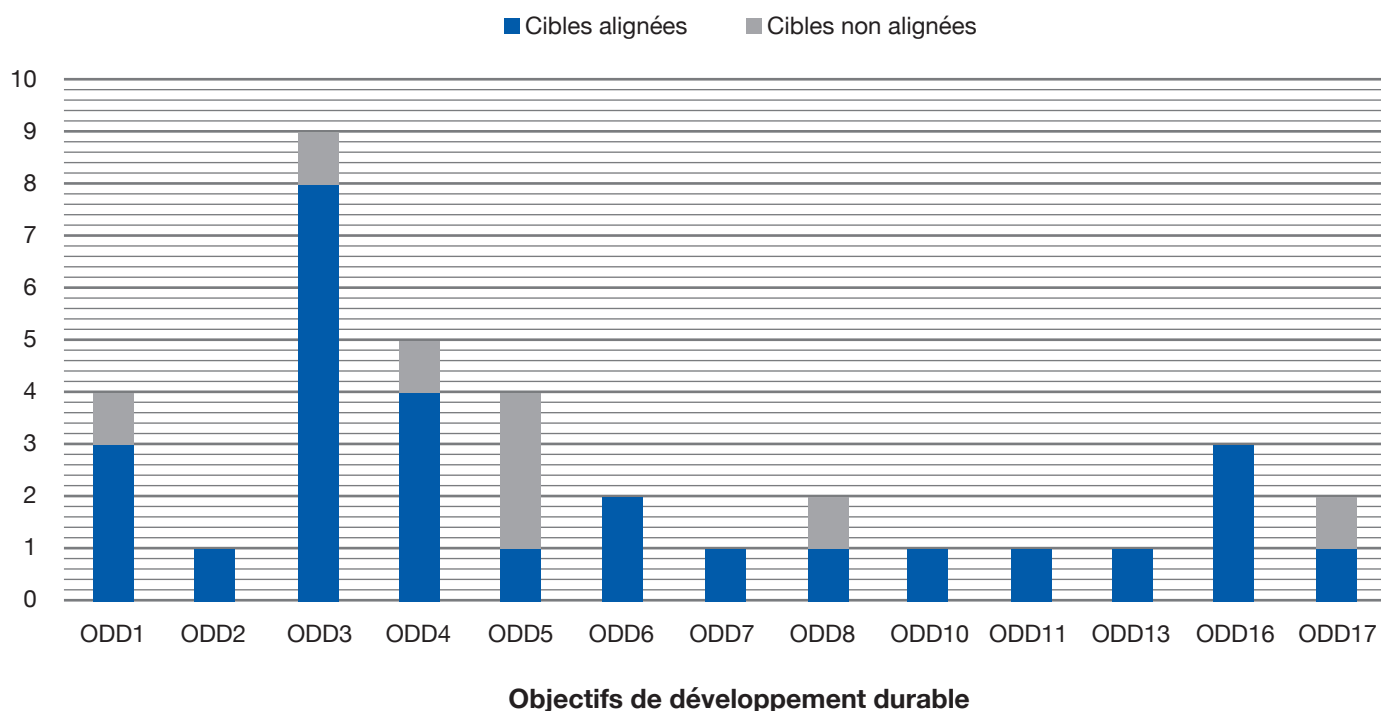
### 4.1 Répartition des cibles des ODD selon leur alignement à celles des objectifs nationaux

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont mis en œuvre au Sénégal en considérant les orientations du Plan Sénégal Emergent et des politiques sectorielles. De ce fait, un travail d'alignement a été effectué. Pour chaque cible retenue comme spécifique aux enfants, la cible correspondante nationale est mise en évidence (**annexe 1**).

Le graphique ci-dessous montre, d'une part, le nombre de cibles liées aux enfants pour chaque ODD et d'autre part, pour chaque ODD lié aux enfants, le nombre de cibles prises en compte au niveau national.

L'ODD 3 regroupe plus de cibles spécifiques aux enfants (9 cibles). Par contre les ODD 9, 14 et 15 ne présentent pas de cibles liées indirectement ou directement aux enfants. Quant à l'ODD 12, il ne comporte pas de cible alignée à celles des objectifs nationaux. Il faut souligner que plusieurs cibles restent encore non alignées à celles du PSE. Elles concernent les ODD1, 3, 4, 5, 8 et 17.

Figure 1: Répartition des cibles ODD liés aux enfants selon leur alignement aux objectifs nationaux



## 4.2 La disponibilité des indicateurs spécifiques aux enfants

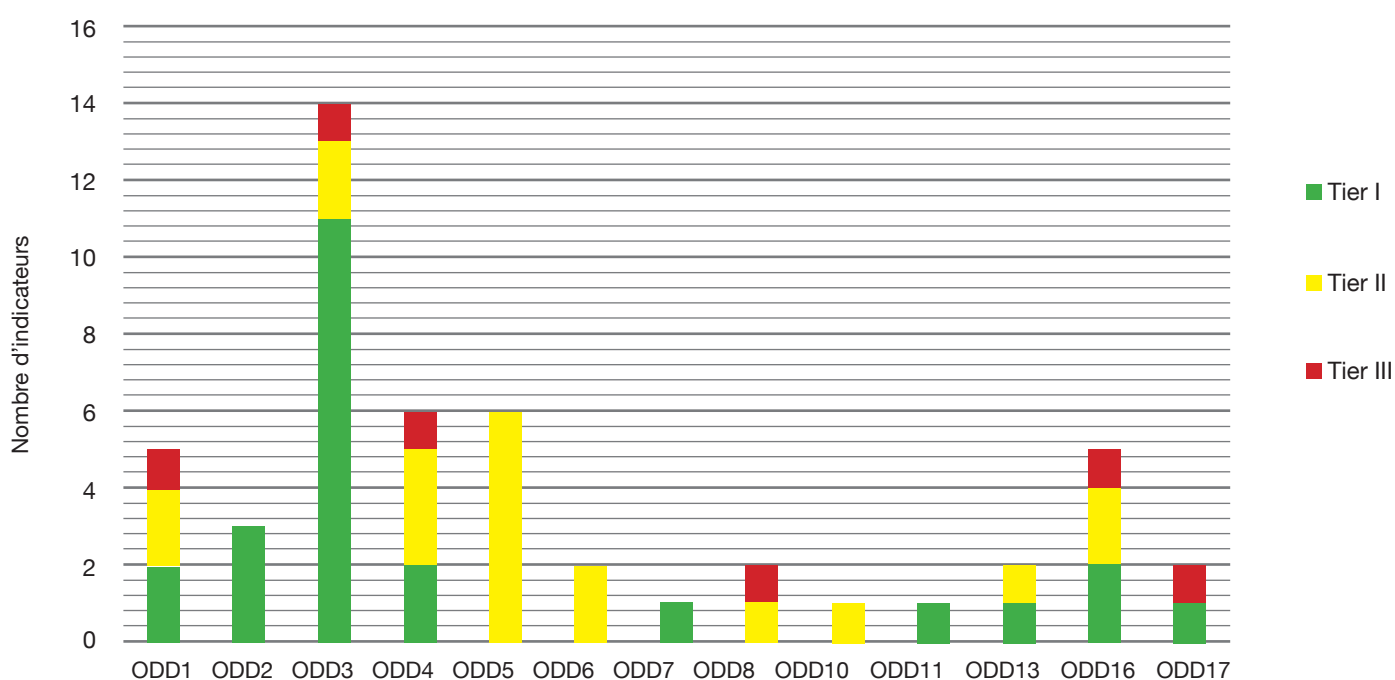
### 4.2.1 Classement des indicateurs de développement durable à trois niveaux

L'ONU a classé les indicateurs statistiques dans les trois niveaux ou catégories suivantes :

- Tier I : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données régulièrement produites par les pays
- Tier II : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données ponctuellement produites par les pays ou inexistantes
- Tier III : Indicateur sans méthodologie standardisée à l'international ou dont la méthodologie internationale est en train d'être élaborée.

Cette répartition des indicateurs spécifiques aux enfants (Figure 2) fait apparaître une forte proportion d'indicateurs de niveaux I et II. Seuls 12% (6 sur 50) sont de niveau III. Les indicateurs classés aux niveaux I (24) et II (20) concernent plus les ODD3, 4 et 5.

Figure 2: répartition des indicateurs spécifiques aux enfants dans la classification de l'ONU



### 4.2.2 Disponibilité des indicateurs spécifiques aux enfants

La disponibilité des indicateurs est minutieusement examinée. Pour chaque indicateur, il est renseigné son état de disponibilité et de conformité (conforme, approché, indisponible), la source des données, la périodicité, les années couvertes, les données actuelles disponibles et le niveau de désagrégation (région, âge, sexe). Un tableau récapitulatif est disponible en **annexe 2**.

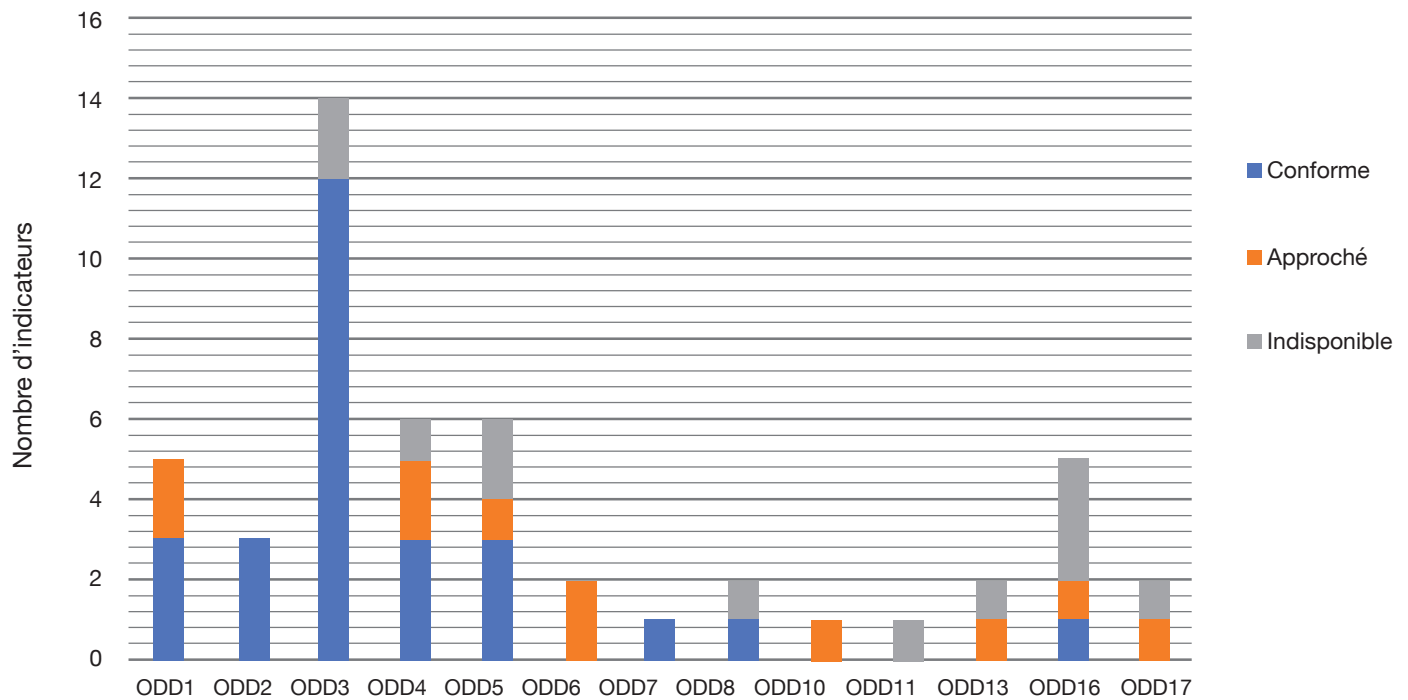
Un indicateur est conforme lorsqu'il est identique à celui recommandé par la commission statistique de l'ONU. Par exemple l'indicateur « 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans » est disponible. Un indicateur est dit approché lorsqu'il est proche de celui demandé par la commission de statistique de l'ONU ou encore se réfère à une situation donnée au Sénégal. C'est le cas de l'indicateur « 6.6.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité » qui est approché par « le taux d'accès global à l'eau potable ».

Il ressort que les 50 indicateurs liés aux enfants sont inégalement répartis dans les 3 classes d'indicateurs : 12 sont indisponibles, 11 sont approchés et 27 sont conformes<sup>5</sup> (Figure 3).

5 L'étude doit être affinée pour mieux appréhender les disponibilités au niveau des régions cibles afin de mieux classer les indicateurs



Figure 3 Catégorisation des indicateurs spécifiques aux enfants pour le suivi des ODD



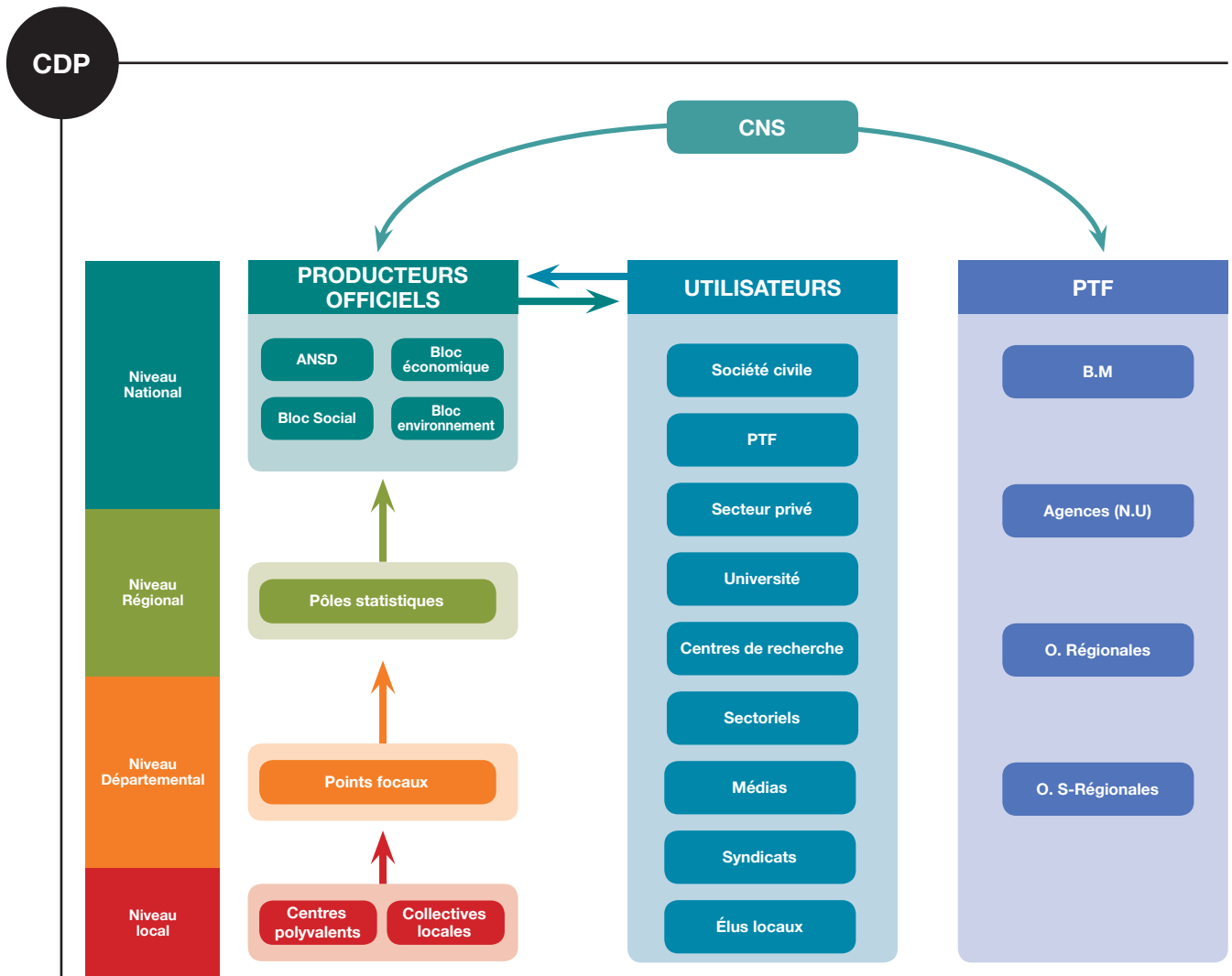
### 4.3 Proposition de solutions pour l'amélioration de la disponibilité des données

Dans une étude récente portant sur l'évaluation des capacités de suivi des ODD au Sénégal (IPAR, PNUD, 2016), l'IPAR proposait entre autres recommandations d'amélioration du Système Statistique Nationale (SSN), de renforcer les infrastructures et les équipements destinés à la collecte, la production et la diffusion des données statistiques et d'harmoniser les dispositifs relatifs à la production statistique, au niveau des sectoriels afin de les mettre au même niveau. A cet effet, un nouveau modèle national d'écosystème des données avait été proposé (**figure 1**) qui impliquait toutes les parties prenantes (producteurs officiels, utilisateurs, partenaires techniques et financiers) du niveau local au niveau national. Les arguments en faveur de cet écosystème ont été développés plus haut (cf. p. 19)

Dans le survol rapide qui vient d'être fait sur les structures, institutions et programmes concernés par la mise en œuvre des ODD, spécifiquement celles liées aux enfants, nous avons pu constater que les sources de données pouvant renseigner les indicateurs, y compris celles internationales, pouvaient être diverses et intéresser un ou plusieurs indicateurs. Un premier travail est donc à affiner dans l'identification des institutions, programmes et mécanismes les plus en mesure d'assurer la production, la collecte et la diffusion des données sur les indicateurs de notre domaine d'intérêt. Il s'agit aussi de voir si elles participent au modèle national actuel d'écosystème des données et comment (producteur, utilisateur, à quel niveau ?) et d'analyser leurs capacités à participer au modèle proposé pour le suivi des ODD.

Les propositions qui suivent préfigurent la phase *data mapping* proposée pour la suite du travail. Une fois les sources de données identifiées pour renseigner un ou plusieurs indicateurs, toutes les modalités de production/collecte des données seront passées en revue. Elles sont en majorité rappelées en **annexe 2** : type de données (administratives, enquêtes, recensement etc.), fréquence de production (annuelle, trimestriel etc.), niveau de désagrégation de l'indicateur (sexe, âge, milieu de résidence etc.), échelle de disponibilité (locale, régionale, nationale etc.), périodes de disponibilité, valeur de l'indicateur pour chaque année etc. L'ensemble de ces informations doit permettre l'établissement d'une *Baseline* pour chaque cible/indicateur spécifique aux enfants et de proposer un suivi pour la suite.

Figure 1 : Modèle d'écosystème des données proposé pour le suivi des ODD  
(d'après IPAR, PNUD (2016))



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alberto Minujin & Mildred Ferrer (2016): [Assessing Sustainable Development Goals from the standpoint of equity for children](#), Journal of International and Comparative Social Policy, DOI: 10.1080/21699763.2016.1200111
- ANSD, 2017b - [Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue \(EDS-Continue\) 2016](#). Doc ANSD, Août 2017, 383 p.
- ANSD, 2013 - [Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal \(ESPS-II 2011\)](#) – Rapport définitif. Doc ANSD, mai 2013, 191p.
- ANSD, 2014 - [Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage \(RGPHAE\) 2013](#) – Rapport provisoire, mars 2015. Doc ANSD, mars 2014, 36 p.
- ANSD, 2014a - [RGPHAE 2013 – Rapport définitif – Chapitre XI : Habitat et Environnement](#). Doc ANSD, septembre 2014, 29p.
- ANSD, 2014b - [RGPHAE 2013 – Rapport définitif – Chapitre VI : Mortalité](#). Doc ANSD, septembre 2014, 34 p.
- ANSD, 2015 - Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES). [http://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume\\_Resultats\\_ENES-2015.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume_Resultats_ENES-2015.pdf)
- ANSD, 2015a - [Enquête à l'écoute du Sénégal 2014](#) – Rapport préliminaire, septembre 2015. Doc ANSD, septembre 2015, 124 p.
- ANSD, 2015b - [Pauvreté et condition de vie des ménages au Sénégal](#). Doc ANSD, 2015, 14 p.
- ANSD, 2015c - [L'enregistrement des faits d'état civils au Sénégal : mariages, naissances et décès](#). Doc ANSD, Décembre 2015, 13 p.
- ANSD, 2015d - [Enquête Démographique et de Santé Continue \(EDS-Continue\) 2014](#). Doc ANSD, Mai 2015, 270 p.
- ANSD, 2016 - [Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal 2015 – Rapport](#). Doc ANSD, Novembre 2016, 114 p.
- ANSD, 2016a. Sénégal : [Enquête Démographique et de Santé Continue au Sénégal \(EDS-Continue\) 2015 - Rapport sur les Indicateurs Clés 3ème année](#). Doc ANSD, mars 2016, 59 p.
- ANSD, 2017 - Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) 2013 - [Atlas démographique du Sénégal, Rapport final, Août 2016](#). Doc ANSD, Mars 2017, 67 p.
- ANSD, 2017a - [Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal - Deuxième trimestre 2017. Note d'informations](#), Septembre 2017. Doc ANSD, Septembre 2017, 9 p.
- ANSD, 2017b - [Sénégal : enquête continue sur la prestation des services de soins de santé \(ECPSS\) 2016](#). Doc ANSD, Juin 2017, 166 p.
- ANSD, UNICEF, 2016 - [Situation des femmes et des enfants – Dakar urbain 2015-2016, Sénégal. Enquête par grappes à indicateurs multiples](#). Doc ANSD et UNICEF, Novembre 2016, 481 p.
- ANSD/DSDS, 2015 - [Rapport projection de la population du Sénégal : 2013 – 2063](#). Doc ANSD, Août 2015, 158 p.
- Banque Mondiale, 2010 - [Développement local, institution, et changement climatique au Sénégal](#) – Analyse de la situation et recommandations opérationnelles. Doc Banque Mondiale, janvier 2010, 89 p.
- CNSA-SE, 2015 - [Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience \(SNSAR\) 2015-2035](#). Doc CNSA-SE, Sénégal, Novembre 2015, 94 p.
- De Neubourg, C., J. Chai, M. de Milliano, I. Plavgo, Z. Wei, 2012 - ['Step-by-Step Guidelines to the Multiple Overlapping Deprivation Analysis \(MODA\)'](#), Working Paper 2012-10, UNICEF Office of Research, Florence.

- IPAR, PNUD, 2016 - Evaluation des capacités de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal. Doc IPAR, PNUD, juin 2016, 78p.
- MEFP, ANSD, UNICEF, 2014 – Actualisation de l'étude sur la pauvreté et les disparités chez les enfants au Sénégal. Doc MEFP, ANSD et UNICEF, Décembre 2014, 180 p.
- MEFP, UNICEF, 2016 - Analyse des dépenses publiques dans les secteurs sociaux au Sénégal sur la période 2006 – 2013 avec accent sur l'éducation et la santé. Doc MEFP, UNICEF, 120 p.
- MEFP/DGPPE, 2017 – Objectifs de développement durable – ODD – Etat d'avancement de la mise en œuvre en 2016. Doc MEFP/DGPPE, juillet 2017, 91 p.
- MSAS, UNICEF, 2016 - [Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART – Rapport final, juin 2016](#). Doc. MSAS, UNICEF, juin 2016, 188 p.
- MTDSOPRI, 2016 - Réactualisation des statistiques de l'assurance maladie obligatoire à partir de [l'enquête sur les institutions de prévoyance maladie \(ipm\) Edition 2015](#) rapport général, octobre 2016, 117 p.
- [OCDE, 2009 – Assurer le bien-être des enfants – Comparaison du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE. Doc OCDE, 2009, 46 p.](#)
- PAM, 2014- [Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition \(AGVSAN\)](#), Doc PAM, Juillet 2014, 96p.
- Roy Sophie (2011) - [Gestion Politique de la Précarisation des Enfants: le Cas du Sénégal](#). Université du Québec, Avril 2011, 167 p.
- Sakho-Jimbira Maam Suwadu, Hathie Ibrahima, Wade Idrissa, Niang Aminata, Niang Madické, 2015 – Mesurer le développement durable pour l'après-2015 au Sénégal – Points saillants du rapport *Post-2015 Data Test – country level experiences*. Doc IPAR, Décembre 2015, 9 p.
- Save the Children, 2014 - [Analyse de la Situation des Droits de l'Enfant au Sénégal 2014](#). Doc Save the Children, Sénégal, Décembre 2014, 43 p.
- SAVE THE CHILDREN, 2014a- [Framework For the Future: ending poverty in a generation](#), SAVE THE CHILDREN, 49p.
- SAVE THE CHILDREN, 2016- [LA PAUVRETÉ INFANTILE: Ses causes et son impact pour les enfants du monde entier](#), SAVE THE CHILDREN, 16p
- SOS Children's Village International, 2014- [Pour un cadre Post-2015 qui ne laisse aucun enfant pour compte: proposition de cibles par Sos Villages d'enfants](#), SOS Children's Village International, 2014, 8p.
- SOS Children's Village International, 2016- [How SOS Children's Villages supports the Sustainable Development Goals](#), SOS Children's Village International, 2016, 4p.
- UNDP, 2017 - [Data ecosystems for sustainable development: An assessment of six pilot countries](#). Doc UNDP, September 2017, 80 p.
- UNICEF, 2014 – [Afrique Génération 2030](#), 2014. UNICEF, Division des données, de la recherche et des politiques, Août 2014, 68 p.
- UNICEF, 2017 – [Is every child counted? Status of data for children in the SDGs](#). UNICEF, March 2017, 106 p.

## ANNEXES

## Annexe I : Alignement entre ODD et objectifs du PSE

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Cibles DD spécifiques aux enfants	Plan Sénégal Emergent(PSE): Cibles nationales
Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1 Entre 2016 et 2030, réduire de 3/4 le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar US par jour (Taux d'extrême pauvreté <10%)
	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	2 Entre 2016 et 2030, réduire l'incidence de pauvreté à 10% selon le seuil national de pauvreté
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	3 Entre 2012 et 2019, faire des transferts monétaires annuels de 100 000 FCFA à 300 000 ménages et étendre les filets sociaux sur la base du RNU.
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	
Objectif 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	5 Entre 2016 et 2030, ramener l'incidence pondérale des enfants de moins de 5 ans à 0%, ainsi que la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave.

Objectif 3. Santé et bien-être	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	9 Entre 2016 et 2030, faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 100 décès pour 100 000 naissances vivantes.
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	10 Entre 2016 et 2030, faire passer le taux mortalité infanto-juvénile en dessous de 15 décès pour 1 000 naissances vivantes.
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	11.1 Entre 2016 et 2030, ne pas dépasser un taux de prévalence du SIDA de 0,1% de la population et assurer un traitement universel pour les patients atteints du VIH/sida.
		11.2 Entre 2016 et 2030, réduire de 2/3 l'incidence du paludisme, tuberculose et d'autres grandes maladies et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	12 Entre 2016 et 2030, réduire de 1/3, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	13 Entre 2016 et 2025, réduire de moitié le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	14 Entre 2016 et 2025, assurer l'accès universel au système global de soins de santé et de santé reproductive ; obtenir en 2030 un accès universel dans les zones rurales.
	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	14 Entre 2016 et 2030, faire passer le taux de couverture maladie à 90% de la population.
	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	

Objectif 4. Éducation de qualité	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	17.1 Entre 2016 et 2030, permettre à tous les enfants, fille comme garçon, d'achever un cycle complet d'enseignement primaire de qualité ; et permettre à 2/3 d'achever un cycle complet d'enseignement secondaire de qualité. 17.2 Entre 2016 et 2025, éliminer les disparités de sexe dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur au plus tard en 2030.
	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	18 Entre 2016 et 2030, augmenter de 3/4 le taux d'admission à l'éducation préscolaire.
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	
	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	21 Entre 2016 et 2030, permettre à 90% des personnes âgées de 15 ans et plus de lire et écrire
	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	23 Entre 2016 et 2030, adapter tous les établissements scolaires aux commodités d'électricité, de TIC et de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)

Objectif 5. Égalité entre les femmes et les hommes	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	
	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	
	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	
	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	26 Entre 2016 et 2030, augmenter de 2/3 la prévalence contraceptive et promouvoir la planification familiale
Objectif 6. Gestion durable de l'eau pour tous	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	29 Entre 2016 et 2025, assurer l'accès universel et équitable à un coût abordable à l'eau potable en milieu urbain, et partout au Sénégal au plus tard en 2030.
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	30 Entre 2016 et 2030, assurer l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats.
Objectif 7. Énergies propres et d'un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	35 Entre 2016 et 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes en milieu urbain et augmenter de 3/4 le taux d'électrification rurale



Objectif 8. Travail décent et croissance durable	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	43 Entre 2016 et 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	
Objectif 10. Réduction des inégalités	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	52 Entre 2016 et 2025, augmenter de 113 la part de la classe moyenne dans le PNB.
Objectif 11. Villes et communautés durables	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	55 Entre 2016 et 2030, réduire de trois quarts le nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis.
Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	60 Entre 2016 et 2030, assurer la mise en œuvre des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	71 Entre 2016 et 2030, assurer l'Etat de droit, la paix et la sécurité.
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	72 Entre 2016 et 2030, réduire nettement la perception de la corruption, les flux financiers illicites et le trafic d'armes.
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	73 Entre 2016 et 2030, réduire d'un tiers le temps moyen nécessaire pour accéder à la justice.

Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	82.1 Entre 2016 et 2030, financer de façon prévisible, en partenariat avec les acteurs au développement, toutes les opérations de production statistique. 82.2 Entre 2016 et 2030, renseigner chaque année au moins 90% des indicateurs du cadre harmonisé des politiques publiques, y compris ceux des ODD selon le niveau national, régional, départemental, communal, ou par sexe.
	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	

## Annexe 2 : Tableau récapitulatif portant renseignement des principaux indicateurs des ODD spécifiques aux enfants au Sénégal

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>								
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	1991-1994-2004-2005-2011	ESPS	38,00%	Oui	Non	Non	Un approfondissement des traitements des bases ESPS pourrait permettre d'avoir des valeurs désagrégées
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	1991-1994-2004-2005-2011	ESPS	46,70%	Oui	Non	Non	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	2001/2002-2004/2005-2010/2011	ESPS à travers le rapport MODA	l'incidence de la pauvreté des enfants de moins de 18 est estimée à 49,2% en 2011	Oui	Oui	Oui	La proportion de ménages pauvres est donnée selon que le ménage est dirigé par un homme ou une femme (ESPS II). Par contre, une analyse plus fine devrait permettre d'avoir la proportion d'enfants vivant dans une situation de pauvreté (exemple du rapport de l'actualisation de l'étude sur la pauvreté et les disparités chez les enfants-MODA)
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)							Le dénominateur devrait être tous les ménages répondants aux critères de sélection (mâge de 6 à 12 ans par exemple pour le PNBSF/CMU) du Sénégal

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	<b>Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</b>	2014-2015-2016	ANSD-Enquête Continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS)	L'ECPSS 2016 a révélé une disponibilité des services de base de 78 %, quelles que soient les caractéristiques.	Non	Oui-enfant	Non	Les informations fournies sont relatives à la santé. Il faudrait prendre en compte les autres services de base tels qu'éducatifs

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable</b>								
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	<b>Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	17 % des enfants au Sénégal souffrent de retard de croissance et 4 % souffrent de retard de croissance sévère.	Oui	Oui-enfant	Oui	
	<b>Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	1- 7 % des enfants sont atteints de maigreur sous forme modérée ou sévère	Oui	Oui-enfant	Oui	
	<b>Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation)</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2017	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	2- le surpoids et l'obésité affectent 1 % des enfants	Oui	Oui-enfant	Oui	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 3. Santé et bien-être</b>								
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	<b>Taux de mortalité maternelle</b>	2010-2011	Enquêtes Démographiques et de Santé à indicateurs multiples (EDS-MICS)	le rapport de mortalité maternelle s'établit à 392 pour 100 000 naissances vivantes en 2010-2011.	Oui	Oui-enfant	Oui	
	<b>Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	Près de six naissances sur dix (59 %) ont été assistées par un prestataire formé, c'est-à-dire, un médecin, une infirmière, une sage-femme ou une infirmière/sage-femme auxiliaire	Oui	Oui-enfant	Oui	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	<b>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	51 enfants nés vivants sur 1 000 sont décédés avant leur cinquième anniversaire	Oui	Oui-enfant	Oui	
	<b>Taux de mortalité néonatale</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	36 enfants nés vivants sur 1 000 sont décédés avant leur premier anniversaire	Oui	Oui-enfant	Oui	D'autres taux de mortalité sont aussi disponibles tels que celui post néonatal
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	<b>Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes séro-négatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque</b>	2014	SES-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale -rapport de performance du CDSMT	Le niveau de prévalence du VIH, relativement faible au sein de la population générale âgée de 15 à 49 ans (0,7 %), reste stable.	Oui	Oui-enfant	Oui	Le MSAS devrait disposer des informations pour renseigner cet indicateur



Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
	<b>Incidence de la tuberculose pour 100000 habitants</b>	2013-2014	SES-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale -rapport de performance du CDSMT	le taux enregistré en 2013 qui était de 68%, s'est amélioré en 2014 pour atteindre 72%.	Non	Non	Non	Le MSAS devrait disposer des informations pour renseigner de façon mobilisable cet indicateur au lieu de la prévalence et plus actuelles. La désagrégation par région, groupe d'âge et sexe devraient être disponible
	<b>Incidence du paludisme pour 1000 habitants</b>	2013-2014	SES-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale -rapport de performance du CDSMT	le taux de morbidité proportionnelle du paludisme est passé de 5,4% en 2013 à 3,39% en 2014	Non	Non	Non	Les SES régionales devraient nous permettre d'avoir les informations au niveau régional
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	<b>Taux de mortalité par suicide</b>	2000 à 2015	Organisation mondiale de la santé (OMS) <a href="http://apps.who.int/gho/data/view.main.MHSUICI-DEASDRV?lang=fr">http://apps.who.int/gho/data/view.main.MHSUICI-DEASDRV?lang=fr</a>	Taux de mortalité par suicide est 11,8	Non	Non	Oui	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	<b>Taux de mortalité lié aux accidents de la route</b>		Portail ANSD/ DTT	Le bilan humain des accidents de route de la Direction des Transports Terrestres montre que 225 personnes ont été tuées en 2015.	Non	Non	Non	Le MITD devrait disposer des données même si ce n'est pas disponible sur leur site ou bien MINTSP avec la direction de la protection civile
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	<b>Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	Dans l'ensemble, 25 % des femmes en union utilisaient au moment de l'enquête, une méthode contraceptive	Oui	Non	Non applicable	
	<b>Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	une fécondité élevée (72 ‰ à 15-19 ans)	Oui	Oui-enfant	Non applicable	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	2014-2015-2016	ANSD-Enquête Continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS)	L'ECPSS 2016 du Sénégal a révélé une disponibilité des services de base de 78 %, quelles que soient les caractéristiques.	Oui	Non applicable	Non applicable	
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant							
	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)							

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 4. Éducation de qualité</b>								
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	<b>Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe</b>	2006/2007-2012/2013-2015/2016	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale		Oui	Oui	Oui	
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	<b>Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe</b>							D'après UNICEF EDS-Continue va renseigner sur ça avec le nouveau module intégré (EDS-continue 2017 va le réviser)

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
	<b>Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe</b>	2006/2007-2012/2013-2015/2016	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale		Oui	Oui	Oui	Par rapport à la petite enfance, il n'existe pas encore de système d'évaluation des apprentissages et du bien-être social. Toutefois, des efforts importants sont en train d'être menés pour la réalisation du développement harmonieux de la petite enfance et la préscolarisation des enfants.
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	2006/2007-2012/2013-2015/2016	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale		Oui	Oui	Oui	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	<b>Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.</b>	2006/2007-2012/2013-2015/2016	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale		Oui	Oui	Oui	
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	2006/2007-2012/2013-2015/2016	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale		Oui	Oui	Oui	
<b>Objectif 5. Égalité entre les femmes et les hommes</b>								

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge							Cet indicateur n'est pas pour le moment renseigné par le cadre national de suivi des politiques publiques. Cela nécessite des études et enquêtes. Selon l'EDS-MICS Pour évaluer le degré d'acceptation de la violence conjugale, il a été demandé aux femmes et aux hommes s'ils pensaient qu'il était justifié que, pour certaines raisons leur sont annoncées par l'enquêtrice, un homme batte sa femme. Ces raisons, au nombre de cinq, sont les suivantes : brûler la nourriture, argumenter avec lui, sortir sans le lui dire, négliger les enfants et refuser d'avoir des rapports sexuels avec lui

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits							
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	<b>Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans</b>	2010-2011	Enquêtes Démographiques et de Santé à indicateurs multiples (EDS-MICS)		Oui	Oui	Oui	
	<b>Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	Au Sénégal, 23 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir été excisées. Dans plus de la moitié des cas, les femmes n'ont pas subi d'ablation mais une simple entaille (54 %). Cependant, 4 % des filles de moins de 15 ans qui ont été excisées ont eu le vagin fermé et cousu.	Oui	Oui	Non applicable	



Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	<b>Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	au cours de la semaine qui a précédé l'enquête, 70 % des enfants de 5-11 ans ont participé à des tâches domestiques pendant moins de 28 heures alors que 4 % y ont contribué à hauteur de 28 heures ou plus.	Oui	Oui	Oui	Pourcentage d'enfants ayant participé à des tâches domestiques au cours de la semaine ayant précédé l'interview, par groupe d'âges et selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDS-Continue Sénégal 2016
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	<b>Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</b>							

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 6. Gestion durable de l'eau pour tous</b>								
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité			selon la DGPPE: 94,6% en 2016 contre 92,1% en 2015. En <b>milieu urbain</b> , le taux d'accès global a connu une légère hausse s'établissant à 98,5% en 2016 contre 98% en 2015 sur le périmètre affiché pour une cible de 99%. En <b>milieu rural</b> , le taux d'accès global est de 89,5% en 2016 contre 87,2% en 2015.				L'indicateur retenu est Approchant au niveau national par le taux d'accès global à l'eau potable.
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défection en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon			selon la DGPPE cette proportion est estimée à 63,5% en 2016 contre 62,2% en 2015				L'indicateur proposé est Approchant au niveau national par le taux global d'assainissement

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
<b>Objectif 7. Énergies propres et d'un coût abordable</b>								
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres							
<b>Objectif 8. Travail décent et croissance durable</b>								
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	<b>Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge</b>	2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)-Continue	Concernant le travail des enfants, les résultats de l'EDS-continue révèle que 23 % des enfants de 5-17 ans ont travaillé en 2015	Oui	Oui	Oui	

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie							agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
<b>Objectif 10. Réduction des inégalités</b>								
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	2011	ESPS 2011	Les résultats de l'ESPS 2011 ont montré l'inégalité dans les dépenses de consommation. En effet, les 20% les plus riches ont effectué 37,4% des dépenses totales de consommation en 2011 tandis que les 20% les plus pauvres n'ont réalisé que 6,6% des dépenses				
<b>Objectif 11. Villes et communautés durables</b>								

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats							
<b>Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques</b>								
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100000 personnes							
	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)							
<b>Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces</b>								
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge		OMS					

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non/Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
	<b>Nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants par sexe, âge et cause</b>							
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	<b>Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent</b>							
	<b>Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans</b>							
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	<b>Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge</b>	2011-2015	ANSD- EDS continue	Au niveau national, le pourcentage d'enfants dont la naissance est seulement enregistrée à l'état civil est à 80% en 2015	Oui	Non	Non	
<b>Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</b>								

Objectifs	Intitulé l'indicateur	Années couvertes	Sources des données	Valeur plus récente (nationale)	Niveau de désagrégation par région (Oui/Non)	Niveau de désagrégation par Groupe d'âge (Oui-enfant/Non-pas enfant/Non-Non applicable)	Niveau de désagrégation par sexe (Oui/Non/Non applicable)	Observations et recommandations
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	<b>Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</b>							
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	<b>17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%</b>							Le Sénégal a procédé à un recensement général en 2013

